

CONTACTS

BULLETIN MUNICIPAL

48

2019

2018,
une année
exceptionnelle...



PORT-DE-LANNE

*Au confluent
des Gaves et de l'Adour*

www.port-de-lanne.fr



MAIRE

Michel CAPIN
Gérant d'entreprise

1^{re} Adjointe

Valérie BRETHOUS
Agent agricole

2^e Adjoint

Laurent PEYRES
Gérant d'entreprise sonorisation
événementiel

3^e Adjoint

Jean-Michel LATAILLADE
Exploitant agricole

4^e Adjointe

Karine BARRAU
Secrétaire Comptable

Conseillers municipaux

Stéphane BELLANGER
Commercial

Joseph CASTILLON
Retraité cadre de direction

Jean-Pierre DELVEAUX
Retraité informaticien

Hervé LEGLISE
Exploitant agricole et paysagiste

Alain MANDRA
Proviseur de lycée

Aurélie PLANTIER
Agricultrice

Isabelle SERVARY
Sage-femme

Jérémy VILLACAMPA
Responsable impression

DELEGATIONS

• ALPI

Agence Landaise Pour l'Informatique
Titulaire : J-P. DELVEAUX
Suppléant : J. CASTILLON

• SIBA

Syndicat Intercommunal du Bas-Adour
Titulaire : J.M. LATAILLADE
Suppléant : H. LEGLISE

• SYDEC

Syndicat Intercommunal pour l'Equipe-
ment des Communes
Délégué : L. PEYRES

• CNAS

Comité National d'Action Sociale
Déléguée : V. BRETHOUS

• SIBVA

Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de
l'Adour
Titulaire : M. CAPIN
Représentant : J.M. LATAILLADE

• Comité consultatif d'Action Sociale

Titulaires : V. BRETHOUS, K. BARRAU,
Titulaires extérieurs : C. BARJON, M.J.
LAFURIE, C. LISSAYOU, S. COMETS,
C. COURET

• CAO

Commission d'Appel d'Offres
Le Maire
Titulaires : J. CASTILLON,
S. BELLANGER, A. MANDRA
Suppléants : J. VILLACAMPA,
A. PLANTIER

• CCID

Commission communale des impôts
directs) nommés par le Directeur
Départemental des Finances Publiques
des Landes
Commissaires titulaires : J.C. PLANTIER,
J.M. CASTETS, B. FOUX Epouse
RODRIGUEZ,
J. LARROQUERE, M. LAVIELLE,
B. LATAILLADE
Commissaires suppléants : D. FAU,
J.J. DURANDEAU, M. LAMAISSON,
F. COMETS, L. VERGEZ, F. LAMOUR

• ASA

des Barthes de Port de Lanne
Délégué : J.M. LATAILLADE

• Conseil d'école

Délégués : M. CAPIN, K. BARRAU

• Comice Agricole

Délégué : J.M. LATAILLADE

• Correspondant Défense

Représentant : A. MANDRA
Suppléant : H. LEGLISE

COMMISSIONS

Relations avec le Personnel communal, Finances et Solidarités

Valérie BRETHOUS
Aurélie PLANTIER
Stéphane BELLANGER
Isabelle SERVARY
Karine BARRAU
Alain MANDRA

Voirie, Environnement, Forêt et Agriculture

Jean-Michel LATAILLADE
Stéphane BELLANGER
Hervé LEGLISE
Jérémy VILLACAMPA
Alain MANDRA
Aurélie PLANTIER

Bâtiments communaux et Urbanisme

Laurent PEYRES
Jean-Pierre DELVEAUX
Joseph CASTILLON
Valérie BRETHOUS
Alain MANDRA
Stéphane BELLANGER
Jérémy VILLACAMPA

Affaires scolaires, Animation, Vie culturelle et associative

Karine BARRAU
Stéphane BELLANGER
Hervé LEGLISE
Isabelle SERVARY
Laurent PEYRES
Jérémy VILLACAMPA

Permis de construire

Michel CAPIN
Stéphane BELLANGER
Jérémy VILLACAMPA
Jean-Michel LATAILLADE
Laurent PEYRES

Mairie de PORT-DE-LANNE
26, place de la Liberté - Tél. 05 58 89 16 34 - Fax 05 58 89 12 87
mairie@port-de-lanne.fr

Directrice de la Publication : Karinne BARRAU

Mise en page, graphisme, impression : PATRICK CRÉATION GRAPHIQUE - www.patrickcrea.com

Tirage : 600 exemplaires

Crédit photos : Mairie, Associations

Chers Port de Lannaises et Port de Lannais,

En cette période de début d'année, de renouveau, je vous souhaite une excellente année 2019. Qu'elle soit remplie de joie, de bonheur, de santé et de partage en famille ou entre amis. L'année 2018 était placée sous le thème "Un village en action" et il pourrait être identique tous les ans tant notre commune et notre territoire sont attractifs et dynamiques. En effet, Port-de-Lanne est une des communes du Pays d'Orthe à générer une forte attractivité du fait de sa proximité directe du BAB. Il faut l'accompagner et cela est un effort de tous, sur cette transition, il faut penser local et surtout consommer local pour que nos commerces perdurent. Nous pouvons compter sur l'appui de la Communauté de communes dans plusieurs dossiers étant donné le large éventail de ses compétences, cette collaboration est primordiale et j'en espère un dynamisme toujours plus important. Cette année, riche en rencontres, études et bien évidemment en réunions, prouve que le territoire vit, qu'il est attractif et que cette préoccupation est partagée par tous les acteurs publics ou privés de notre territoire. En 2019, le thème sera "préparons l'avenir" effectivement la vie d'un village se prévoit sur un large avenir et sur des paris d'évolution. La mutation est engagée depuis plusieurs années, il faut la gérer et la maîtriser.

Mes adjoints ont écrit le détail de tous ces projets au fil des pages de ce bulletin. Qu'ils soient ici remerciés, ainsi que l'ensemble du conseil municipal pour la qualité du travail fourni et pour leur implication chacun dans leurs délégations.

En effet, le conseil municipal et les agents communaux œuvrent au quotidien pour préserver notre "Vivre ensemble".

La nation a su faire preuve d'unité quand la France est devenue cham-

pionne du monde de football en juillet dernier ou lorsque le centenaire de l'armistice de 1918 a été célébré.

Sachons, au niveau de notre territoire, rester unis pour les grands événements bien entendu, mais surtout pour partager les valeurs qui font l'identité des Port de Lannais. Vivons ensemble ces valeurs, tous les jours, et restons bienveillants envers ceux qui ont besoin de nous. L'isolement et le repli sur soi ne sont synonymes que de tristesse.

La mission d'élu est passionnante, mais elle est exigeante. Être proche de vous est une nécessité, c'est aussi une méthode que nous essayons d'appliquer tous les jours.

A ce sujet, mon activité professionnelle évoluant et me laissant peu de temps, je compte passer les rennes du conseil à un de mes adjoints, car il me serait insupportable de négliger ma mission, car j'aime beaucoup trop mon village pour le laisser sans un dirigeant suffisamment présent. Je prendrai le temps d'accompagner mon remplaçant jusqu'à la fin du mandat pour qu'il puisse acquérir son autonomie parfaite.

J'ai éprouvé un réel plaisir pendant ces 10 dernières années à m'occuper d'une commune aussi vivante et pleine de diversités ainsi que de porter des projets complexes et importants pour la vie de la commune. L'avenir est dans le renouveau.

Je compte sur vous pour que 2019 soit une nouvelle année d'échanges au profit de la collectivité. Nous avons encore de grandes pages de Port-de-Lanne à écrire ensemble et je suis persuadé que notre commune et notre territoire vont encore avancer en 2019 !



Michel CAPIN
Maire de Port-de-Lanne

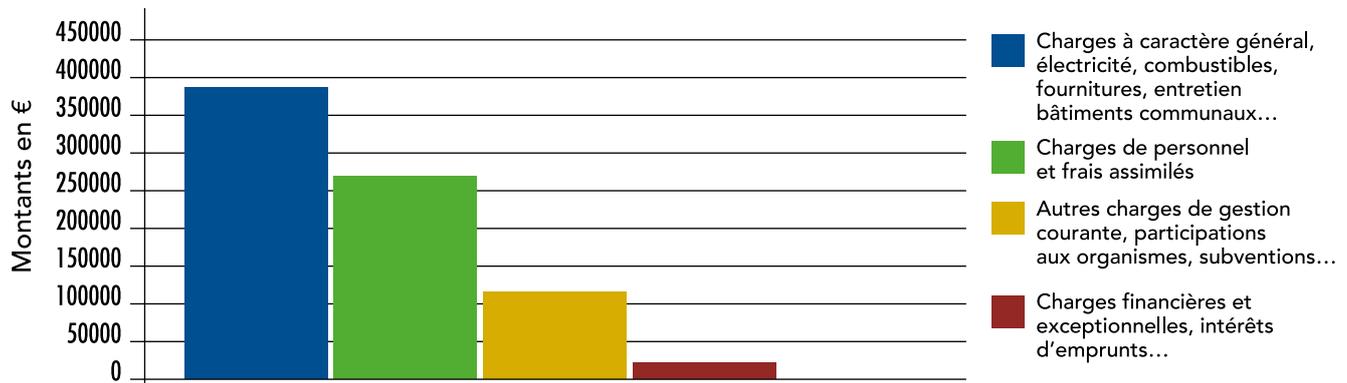


SOMMAIRE

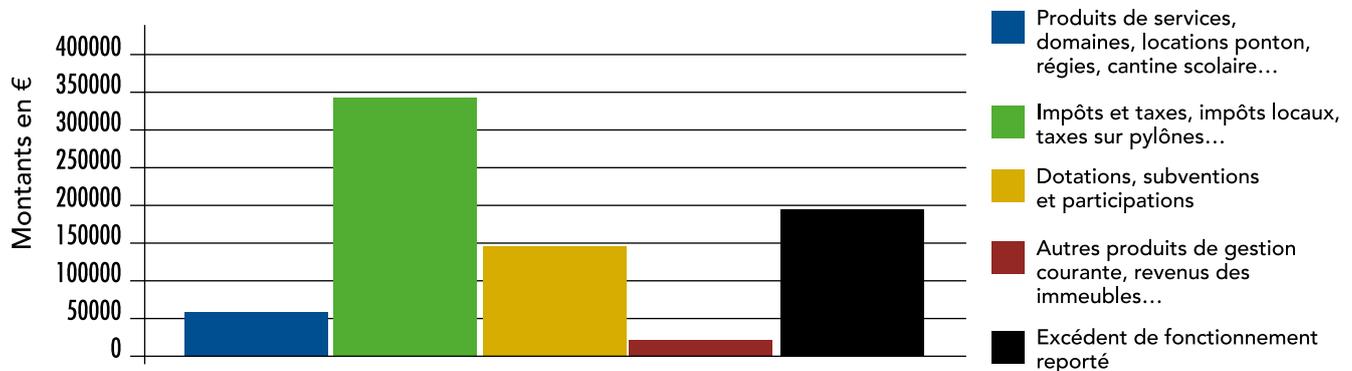
Vos Élus	page 2
Édito	3
Budget	4
Travaux de Voirie	5
Commission Bâtiments	6
Espaces Verts	7
Vie Scolaire	10
Évènements	12
Gestion des déchets	14
Bon voisinage	16
Bon à savoir	18
Infos utiles	22
Recette traditionnelle	25
Histoire	26
Vie Associative	30
Infos Pratiques	42
État-Civil	47
Agenda	48

Bonne et heureuse année à tous !

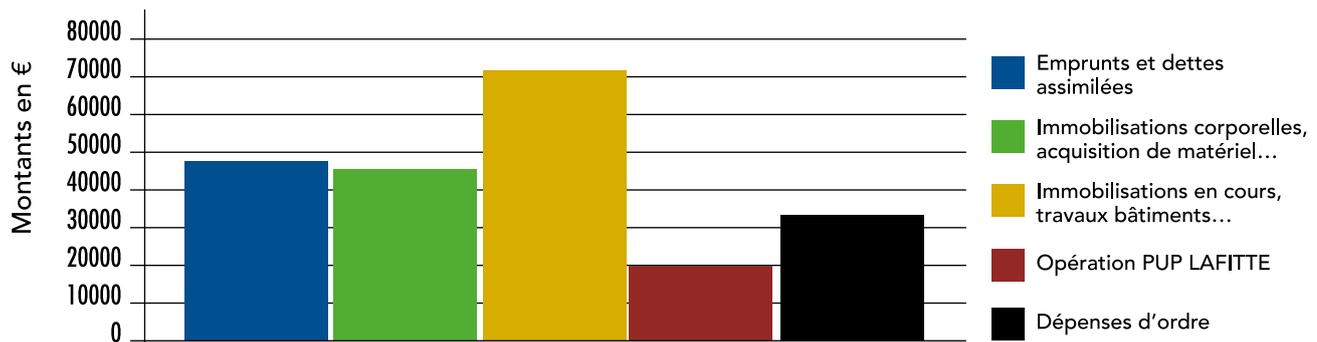
Vue d'ensemble des dépenses de fonctionnement pour 2018



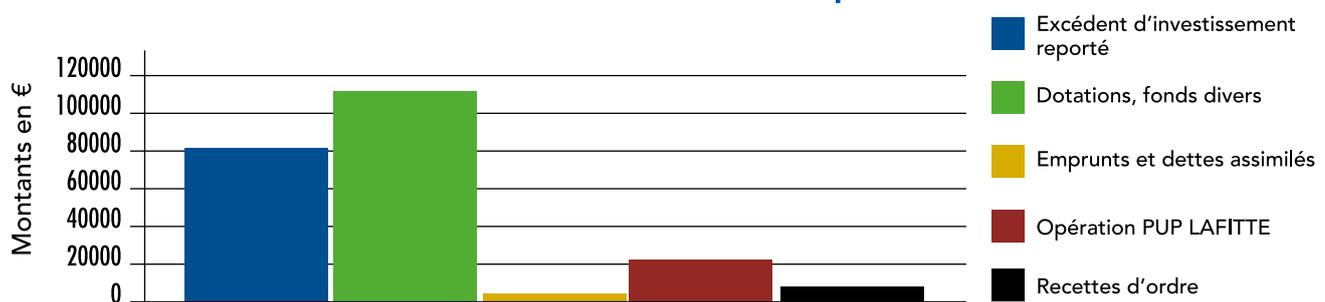
Vue d'ensemble des recettes de fonctionnement pour 2018



Vue d'ensemble des dépenses d'investissement pour 2018



Vue d'ensemble des recettes d'investissement pour 2018





MAIRIE DE
PORT-DE-LANNE

*Au confluent
des Gaves et de l'Adour*

2018, une année exceptionnelle mais pas pour de bonnes raisons...

Notre commune a été touchée par des intempéries d'un niveau que l'on n'avait pas vu depuis 30 ans. D'abord, nous avons subi une inondation du Gave et de l'Adour mi-juin : toutes les Barthes ont été inondées par plus de 2 m d'eau, les cultures (kiwis, maïs, prairies) détruites, maisons et château inondés. Puis, 15 jours plus tard "le Séque" est ravagé à son tour. Beaucoup d'habitants de notre commune ont été touchés par ces pluies diluviennes, des maisons et des caves inondées, des cultures détruites pour les agriculteurs.

Les services techniques, que je remercie pour leur engagement, ont eu fort à faire suite aux précipitations, aidés par des membres du conseil municipal ils ont nettoyé, le dimanche 1^{er} juillet, les ponts et les grilles bouchés par les feuilles grêlées, branchage,... (Par chance les bas-côtés n'étaient pas fauchés, ce qui a limité les embâcles devant les entrées de pont) et dimanche soir, rebelote !! Tout à refaire. Nous avons passé la semaine qui a suivi à faire le tour des personnes sinistrées pour évaluer les dégâts et essayer de trouver des solutions pour éviter que cela recommence ; malheureusement dans la majorité des cas les solutions sont limitées, voire inexistantes. Difficile à entendre pour nos administrés mais il est impossible de gérer des épisodes d'une telle violence, les sols étaient gorgés d'eau et les puisards saturés, l'eau s'écoulait donc rapidement dans les fossés, sur les routes, dans les champs,... La CCPOA (Communauté des Communes du Pays d'Orthe et d'Arrigans) a mis à disposition pendant plusieurs jours une pelle mécanique qui nous a permis de nettoyer, avec un de nos agents techniques, la quasi-totalité des fossés.

En voirie, comme prévu avec la commission, nous avons refait le revête-



ment de l'impasse de Moulina en enrobé ainsi que la dernière tranche du chemin de Larribère. Nous avons également goudronné, en ECF (enrobé coulé à froid) des portions de la route du port mais aussi la piste cyclable, sur le chemin d'Artouran et sur l'allée des sports, qui va permettre de relier la RD 817, le complexe sportif et l'école. L'objectif est, encore une fois, la sécurité, c'est pourquoi en complément de cette piste la route sera mise en sens unique courant 2019.

Le chemin des Barthes reliant Port-de-Lanne à St-Etienne, très dégradé,



Travaux et Études pour 2019

- Goudronnage (place de la Liberté avec les parkings à l'étude)
- Goudronnage d'une partie du chemin de Tartas
- Étude de l'aménagement du quartier Ribot
- Voie douce

a été réparé avec du caillou 0/20 pour le bonheur de nos marcheurs et de nos cyclistes. Les haies de remembrement bordant les chemins et les champs ont subi un lifting pour limiter leur emprise sur les parcelles agricoles mais aussi sur la voirie. J'en profite pour rappeler que chaque propriétaire est tenu de contenir ces arbres ou arbustes en limite de propriété avec la voirie communale et ainsi faciliter le passage du camion d'enlèvement des ordures ménagères, des véhicules de secours, des engins agricoles...

La RD817 a également été goudronnée, nous permettant de modifier le marquage horizontal en utilisant une résine gravillonnée de couleur et ainsi sécuriser davantage les passages piétons tout en diminuant la vitesse des usagers.

Pour finir, l'aire de jeux derrière l'école n'est pas encore terminée par manque de disponibilité de nos agents dû aux aléas climatiques de l'été 2018. Au niveau matériel, le broyeur d'accotement a été renouvelé et un véhicule

utilitaire acheté d'occasion pour éviter que nos agents techniques utilisent leurs véhicules personnels pendant leur service.



COMMISSION BÂTIMENTS

Cette année 2018 a été assez calme au niveau des travaux...

• Nouvelle école

Un système de climatisation des salles de classe et de la garderie a été installé cette fin d'année.

• Logement du haut de l'ancien presbytère

Remplacements de fenêtres défectueuses et pose d'un volet à l'étage.

• Salle des associations

Pose de panneaux acoustiques au plafond.

• Ancienne École

Afin de créer des salles multi-associations, plusieurs travaux ont été réalisés :

- Peinture des murs du rez-de-chaussée ;
- Étanchéité de la toiture terrasse des toilettes ;
- Isolation et faux plafond d'une des salles ;
- Eclairage ;
- Création de placard de rangements.



MAIRIE DE
PORT-DE-LANNE

*Au confluent
des Gaves et de l'Adour*

Les pesticides sont interdits dans les jardins de particuliers...

Nouvelle étape de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la commercialisation et la détention de pesticides à usage non professionnel, c'est-à-dire pour les jardins de particuliers, sont interdites. Depuis 2017 déjà, l'utilisation des produits phytosanitaires n'était plus autorisée dans les espaces verts publics. Découvrez ici les bonnes pratiques pour un jardinage durable, au naturel et sans produit phytosanitaire.

Objectif zéro pesticide !

Que dit la loi de transition énergétique sur l'usage des pesticides ?

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, dite "loi Labbé" et publiée au Journal Officiel en août 2015, prévoit la mise en place de l'**objectif zéro pesticide** dans l'ensemble des espaces publics depuis le 1^{er} janvier 2017. Autrement dit, l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien **des espaces verts, promenades ouvertes au public, forêts et voiries** (sauf les zones spécifiques où l'interdiction ne peut être envisagée pour des raisons de sécurité). Certaines communes n'ont pas attendu cette échéance pour passer au zéro pesticides. Les compétitions de villages fleuris et autres concours en témoignent. Il existe aussi un label "Terre saine - Communes sans pesticides" récompensant les collectivités territoriales qui ont arrêté l'usage des pesticides et des antimousses. En mars 2018, ce label avait été remis à 317 communes françaises. Il est évidemment important pour les mairies de communiquer auprès des habitants, afin que ceux-ci aient conscience de la **présence d'une nouvelle flore (trop souvent qualifiés**

de "mauvaises herbes"), induite par l'absence de pesticide dans l'entretien des voiries.

En revanche, restent autorisés les produits :

- de biocontrôle,
- qualifiés à faible risque,
- ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique.

Côté particuliers, même si l'utilisation de produits homologués bio est de plus en plus répandue depuis quelques années, **depuis le 1^{er} janvier 2019, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel sont désormais interdites**. Une mesure concernant les particuliers qui ont eu deux années pour prendre de bonnes habitudes de jardinage naturel, notamment en cessant d'utiliser le très controversé glyphosate. Pour les y aider, des enseignes, spécialisées ou non, ont devancé la mise en application de la loi et d'ores et déjà supprimé les produits phytosanitaires de leurs rayons.

Quels sont les dangers des pesticides ?

C'est une évidence mais il est toujours



Limiter l'arrosage

est également important pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires. C'est souvent à cause d'un arrosage disproportionné que les maladies, les champignons ou les moustiques apparaissent. **Un jardin doit sécher entre deux arrosages, même si c'est bien d'arroser pour avoir un beau jardin bien fleuri.** Si les végétaux ont été bien plantés lors de l'aménagement du jardin, les pluies suffisent à son irrigation. Retenez quand même qu'il est impératif de bien arroser un espace vert les premières années.

bon de le rappeler : la première personne exposée est bien sûr le jardinier qui disperse les pesticides, puis les occupants du jardin, humain comme animal. Tout le monde est exposé ! Ainsi, marcher pieds nus sur un gazon entretenu aux pesticides peut présenter des risques. Indépendamment de l'usage des pesticides dans l'agriculture, l'utilisation des pesticides dans les espaces verts, publics ou privés, entraînent également une pollution des eaux à cause d'une dispersion dans les nappes phréatiques, même si ce n'est pas à la même échelle que dans l'agriculture.

Rappelons aussi qu'il est interdit d'appliquer des pesticides près d'une école et qu'un délai est nécessaire avant de marcher sur une pelouse traitée.

Les différents types de pesticides

- **Les fongicides**, contre les champignons, s'appliquent sur les feuillages et sont irritants. Ils ne sont pas très dangereux pour l'homme mais beaucoup plus pour les animaux aquatiques. Les fongicides sont souvent composé de cuivre, un métal lourd qui se concentre alors dans le sol, entraînant sa stérilité.
- **Les insecticides** sont les plus dangereux des pesticides et... les moins utiles dans le jardin. Il est contre-productif de les utiliser : cela nuit à la biodiversité et freine la pollinisation.
- **Les herbicides** peuvent être cancérigènes. Il faut un délai d'attente entre l'utilisation du produit et le moment où l'on peut profiter de son espace vert, dans la mesure où on l'applique sur le sol, là où l'on marchera pieds nus et où les enfants joueront.

Comment se débarrasser des insectes sans insecticides ?

Pour éviter que les papillons pondent leurs œufs dans les fruits, on peut utiliser des **pièges à phéromones** ; ce sont des papiers collants imprégnés de phéromones qui empêchent la reproduction du papillon.

On peut aussi faire appel aux **auxiliaires**, c'est-à-dire une espèce d'insectes qui va se nourrir d'une autre

espèce, comme les coccinelles pour les pucerons. C'est une méthode efficace sous serre mais difficile à mettre en place dans un milieu ouvert. **Si une plante a des pucerons, c'est qu'elle est déjà malade et affaiblie.** Il faut donc trouver comment la renforcer.

Autres insectes gênants, les guêpes, que l'on trouve près des piscines, des bassins ou des mares. Il suffit de verser quelques gouttes d'huiles essentielles diluées. Lavande, lavandin ou citronnelle feront fuir ces insectes.

Concernant les autres indésirables du jardin, on utilisera des ultra-sons contre les taupes, et des filets (ou un chat !) contre les oiseaux.

Comment se débarrasser des (mauvaises) herbes sans herbicides ?

L'idéal est d'anticiper lorsque l'on aménage son jardin, et de faire les choses proprement pour un jardin bien net. Par exemple, on installera du géotextile sous les graviers et les dalles et une bordure entre les graviers et l'herbe. Cela évitera à la terre d'être mélangée aux aménagements. Le contraire favorise la pousse des herbes, "mauvaises ou bonnes". Si des herbes ont poussé, il faut les ôter à la binette ou les retirer au fur et à mesure : cela ne prend pas plus de 15 minutes par jour ! L'idée est de ne pas laisser l'herbe s'implanter. Et surtout ne pas insister ! Par exemple, si vous avez disposé du gravier sur un gazon défraîchi, pas besoin d'utiliser de l'herbicide pour venir à bout de cette pelouse dont vous ne voulez plus. Il suffit de passer la tondeuse par-dessus le gravier. En résumé, il faut simplement réfléchir dans l'autre sens : que faire pour laisser pousser ces herbes et faire en sorte que le jardin reste propre ?

Pour l'entretien du jardin, quels engrais et produits naturels utiliser ?

Il est avant tout recommandé d'opter pour des variétés de plantes résistantes et greffées, notamment pour les rosiers et les arbres fruitiers.

- **l'engrais organique**, vendu sous forme de paillettes, de billes ou de poudre. Ce sont des produits très

concentrés qui fondent dans le sol. Ne vous étonnez pas de leur odeur : elle est assez forte au début ! **Utiliser de l'engrais organique, c'est se poser la question de la fertilisation du sol et des plantes ; l'effet "coup de fouet" garanti par les produits chimiques que l'on utilisait jusqu'à maintenant est évidemment moins important, mais le sol et la plante sont enrichis doucement et sur la durée.** Demandez conseil en jardinerie pour choisir le bon engrais adapté à telle ou telle plante et faites appel à un paysagiste.

- **le jus de mégots est radical contre les pucerons.** Pour ce remède de grand-mère, laissez tremper des mégots dans un récipient rempli d'eau et récupérez le jus dans un pulvérisateur pour le vaporiser ensuite sur vos végétaux.

- **l'engrais organique à forte teneur en azote pour avoir un beau gazon.** Il y a trois composants principaux dans les engrais : N, le nitrate d'azote pour la verdure, P, le phosphore, et K, le potassium, ces derniers pour les racines et les fleurs. Pour une pelouse bien verte, privilégiez donc les engrais qui ont le plus fort taux de N.

- **le compost.** On peut soit le faire soi-même, soit se le faire livrer en grosse quantité sinon ce n'est pas intéressant. On en trouve d'ailleurs maintenant dans les déchetteries qui recyclent ainsi leurs déchets verts. Pour le faire soi-même, il faut deux tas de compost et en alterner l'utilisation. S'il y a de gros vers ou des insectes dedans, c'est que le compost est au point. Une fois le compost prêt ou livré, déposez-en une bonne couche - environ 10 cm d'épaisseur - au pied de la plante. Cet engrais naturel a quatre effets bénéfiques pour le végétal : il nourrit la plante, il conserve l'humidité, il restitue le sol en s'y mélangeant et il limite la pousse des herbes autour de la plante.



MAIRIE DE
PORT-DE-LANNE

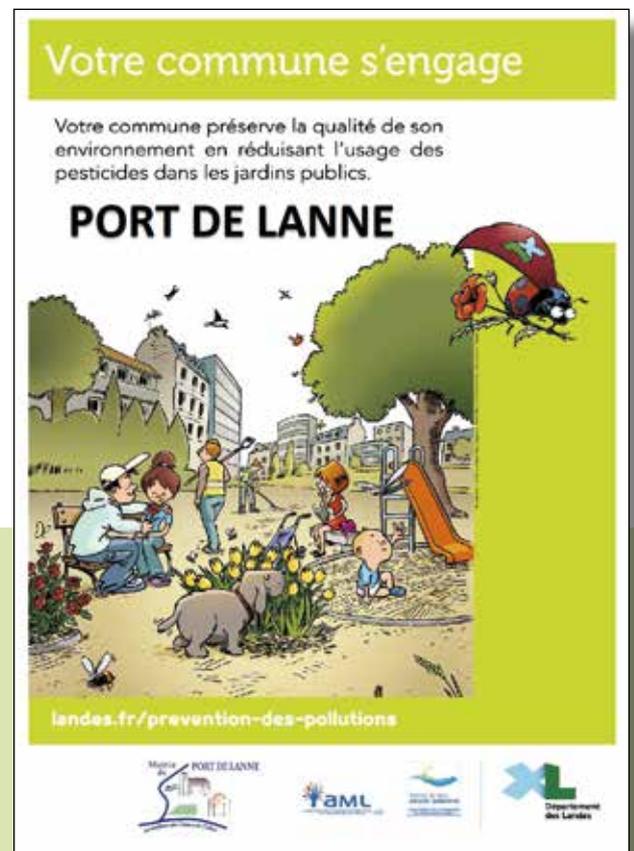
*Au confluent
des Gaves et de l'Adour*

DU NATUREL DANS NOS ESPACES PUBLICS

*La gestion différenciée
de nos espaces verts...*

La gestion différenciée nécessite une prise de conscience collective de la part des élus, des agents et des citoyens ; **sa mise en œuvre repose tant sur un projet politique que sur un investissement des équipes techniques et une compréhension des usagers.** Élus et services techniques sont tenus de mener, ensemble, une réflexion sur les enjeux économiques, environnementaux et culturels de la commune et les moyens d'atteindre les objectifs fixés.

La gestion différenciée implique une remise en question des méthodes d'entretien des espaces verts ; elle nécessite également de changer de regard sur l'environnement au sens large. La réussite de la démarche passe aussi par une sensibilisation des citoyens-usagers pour leur expliquer le pourquoi du changement de pratiques et les convaincre si nécessaire. Des panneaux signalétiques vont être installés sur la commune pour information.



Pierre LAJUS
Responsable Technique

et

Stéphane VINAULT
Agent communal

restent à votre écoute
pour toute précision :
05 58 89 16 34
mairie@port-de-lanne.fr

Une tour à hirondelles à Port-de-Lanne...

*Jeudi 28 juin 2018,
inauguration de la tour.*



En mars les élèves de la classe de CE2 de M^{me} Basdevant de l'école Léo Lapeyre de Port-de-Lanne ont visité la Réserve Naturelle de l'Étang Noir à Seignosse. Durant cette journée ils ont eu le bonheur d'être transformés en hirondelle pour vivre une migration symbolisée par un parcours rempli d'obstacles leur permettant de comprendre toutes les menaces qui pèsent sur ces oiseaux.

Suite à cette, sortie ils ont étudié deux espèces d'hirondelles, l'hirondelle rustique et l'hirondelle de fenêtre. Sensibles à leur disparition, ils ont œuvré pour les aider.

La mise en place d'un projet, animé par Mathieu Moulis, garde naturaliste de la Réserve Naturelle de l'Étang Noir à Seignosse, a abouti ce jeudi 28 juin par l'installation d'une tour à hirondelles. Cette création a pour but





MAIRIE DE
PORT-DE-LANNE

*Au confluent
des Gaves et de l'Adour*

de préserver et de dynamiser la population d'hirondelles de fenêtre sur le territoire. Une première dans la région.

Un projet fédérateur et pluridisciplinaire qui a permis de mettre en lien différents partenaires :

- M. Mathieu Moulis qui a fait 6 interventions : une d'une journée sur le site de la réserve et 5 demi-journées dans la classe de CE2 de M^{me} Basdevant. Avec les élèves au centre du projet, il a planifié et coordonné les différentes actions et partenaires.

- Les élèves de la classe de CE2, très investis dans le projet, ont réalisé les nids en récupérant du papier usagé. Ils ont également pris contact, avec le soutien de M. Moulis, le lycée Haroun Tazieff de Saint-Paul-Lès-Dax, le lycée Jean Taris de Peyrehorade, la municipalité et les services techniques de Port-de-Lanne.

Ils ont, à travers ce projet en lien avec les oiseaux migrateurs que sont les hirondelles, travaillé différents domaines : les sciences, les différents espaces géographiques, la produc-

tion d'écrits, les arts plastiques, les mathématiques...

Après une journée porte ouverte sur la réserve de l'Étang Noir présentant le projet de tour à hirondelles de la classe le dimanche 24 juin, le jeudi 28 juin a donc vu la finalisation du projet.

En présence de l'équipe enseignante, de M. Michel Capin, maire de Port-de-Lanne et M^{me} Valérie Bréthous 1^{re} adjointe, de M. Jean-Michel Lataillade, membre du conseil municipal, des agents des services techniques dont Pierre Lajus, responsable technique, des élèves du Lycée Haroun Tazieff engagés dans le projet et de M. Michel Cassot, chef d'atelier, de M. Stéphane Vinault, de M. Moulis et de parents d'élèves, la tour de 4 mètres a été mise en place sous le regard des élèves de M^{me} Basdevant qui ont pu au préalable fixer leurs nids.

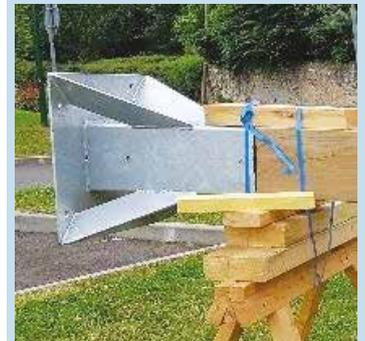
Elle abrite désormais les nids faits par les élèves et attend ses futurs occupants, espérés sous 2 ou 3 ans.

La mise en place d'un émetteur sonore pourra faciliter l'appropriation de la tour par les hirondelles.

REMERCIEMENTS



- Le lycée Haroun Tazieff de Saint-Paul-Lès-Dax, labellisé "Lycée des Métiers du Bois", pour la construction de l'ossature bois.



- Le lycée Polyvalent Jean Taris de Peyrehorade pour la réalisation de l'ossature métallique.

- Les services techniques de la municipalité de Port-de-Lanne pour le soutien technique et la réalisation du socle béton.

- L'ACCA de Port-de-Lanne avec M. Stéphane Vinault pour un prolongement envisageable avec du matériel pédagogique à destination des élèves.





Le 11 novembre 2018 à Port-de-Lanne...

Importance de la mémoire

Cette année, c'était le 100^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Afin d'honorer tous les morts de la guerre 1914-1918, nous avons décidé de participer activement à la cérémonie de Port-de-Lanne.

Notre participation

Les élèves de CE2 ont lu des extraits de lettres de soldats qui racontaient leurs souffrances, leurs tristesses et leurs bravoures.

Les élèves de CM1 ont dessiné des colombes de la paix et les ont posées autour du monument aux morts.

Les élèves de CM2 ont récité des passages de lettres de soldats qui exprimaient la joie, l'incertitude et la souffrance de ne pas revenir.

La cérémonie

Beaucoup de personnes étaient présentes à la cérémonie : les militaires (ou anciens militaires) avec le drapeau français, les élus municipaux, l'harmonie de Port-de-Lanne et un nombreux public.

Nous avons été heureux de participer à cette belle commémoration.

Les CM2 de Port-de-Lanne



Concours Villages Fleuris 2017



*Au confluent
des Gaves et de l'Adour*

Remise des prix Mercredi 31 janvier 2018 ATRIUM DE DAX

2^e PRIX obtenu pour la commune de Port-de-Lanne au concours : VILLAGES FLEURIS pour les villages de 500 à 1000 habitants.

Tous nos remerciements à Pierre LAJUS et Stéphane VINAULT pour leur implication professionnelle sur la commune.



Les Diplômés
lors de la remise des Prix,
Atrium de Dax,
le mercredi 31 janvier 2018.

©sebastien-Zambon_dpt40

La gestion des déchets sur Port-de-Lanne...



Les ordures ménagères

La collecte se fait par l'intermédiaire de bacs de regroupement. Les déchets doivent être déposés dans les conteneurs uniquement en sacs fermés.

Les déchets de la poubelle sont incinérés dans l'unité de valorisation énergétique de Bénesse-Maremmé avec production d'électricité.

		2016	2017	2018
Ordures ménagères	en Tonne	218,8	243,3	259,7



La collecte sélective des emballages, du papier et du textile

Les points tri permettent une collecte de proximité des emballages ménagers (verre, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires / cartonnettes, emballages métalliques), du papier, des piles et du textile.

Le tri sélectif permet de recycler ces différents matériaux et donc de limiter le recours aux ressources naturelles (minerais, forêt, pétrole, gaz...).



		2016	2017	2018
Emballages métalliques	en Tonne	1,98	1,71	1,77
Briques alimentaires et cartonnettes	"	4,52	4,80	6,82
Papier	"	17,01	18,10	17,19
Bouteilles et flacons en plastique	"	4,09	4,25	5,08
Verre	"	28,25	26,18	28,00



LE PAPIER



LE VERRE



Point tri

à votre disposition : station de la zone artisanale

Trouvez le point tri ou la borne textile le (la) plus proche sur www.sitcom40.fr

Les déchetteries

Les déchetteries permettent de collecter tous les déchets ménagers (exceptés les ordures ménagères, l'amiante, les déchets explosifs...) : les encombrants, les végétaux, les déchets électriques et électroniques, le bois, les gravats, les cartons volumineux, la ferraille, les déchets spécifiques (produits toxiques, huile, déchets de soins, ...).

Ces déchets seront ensuite valorisés ou éliminés suivant leur nature, dans les filières adaptées.



Déchetterie d'Orthevielle

est ouverte le lundi, le mercredi et le samedi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

• Trouvez les jours et horaires d'ouverture de l'ensemble des déchetteries du SITCOM sur www.sitcom40.fr

STOP aux dépôts sauvages !

Peut-on accepter qu'une minorité de personnes considère que le civisme et le respect des autres ne les concernent pas ? En effet, les dépôts sauvages relèvent d'une incivilité caractérisée.

Chaque usager sait se rendre en véhicule dans les magasins faire des achats, pourquoi ne conçoit-il pas d'utiliser ce même véhicule pour se rendre à la déchetterie afin de jeter les déchets engendrés par sa propre consommation !

Rappelons également que ces comportements induisent une dépense supplémentaire répercutée sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Le coût de main d'œuvre lié au ramassage au coup par coup de ces déchets hétérogènes étant sans commune mesure avec celui d'une collecte classique.

Aussi doit-on en arriver à la répression ?

Pour rappel réglementaire, selon l'article R632-1 du Code Pénal : "est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet

de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures."

Un déchet en appelle toujours un autre. Chacun doit s'efforcer de ne pas être un des maillons de cet incivisme.





Charte de Bon Voisinage

La commune de Port-de-Lanne est heureuse de porter à votre connaissance cette Charte de Bon Voisinage, marque de cordialité et de convivialité à la vie de notre village.

Traditionnellement espace à vocation purement agricole, depuis ces dix dernières années, la campagne est devenue un lieu qui attire de nouveaux habitants originaires des villes. Le paysage change, les agglomérations s'étalent, les habitations se disséminent, amenant aussi une certaine revitalisation du monde rural.

Cependant la méconnaissance des activités et des obligations, d'une part des agriculteurs et d'autre part des "néo-ruraux", peut conduire à des incompréhensions, voire même à des conflits. Il faut comprendre que la campagne est avant tout un lieu de travail et qu'il est bon, avant de s'installer, de connaître les activités agricoles qui y sont pratiquées, tant sur les aspects positifs que sur les désagréments possibles.

L'objectif de la "Charte de bon Voisinage" est de rappeler quelques principes de cordialité, toujours utiles lorsque surviennent des litiges de part et d'autre.

aussi les parfums de foin coupés, les fleurs,

- les bons produits du potager ou du voisin agriculteur...

Oui mais voilà, ce n'est pas toujours comme on le rêvait...!

En s'installant à la campagne, il faut savoir composer avec les contraintes d'un espace dédié avant tout au travail.

Certains seront tentés de protester, de prévenir la municipalité pour se plaindre...

Plutôt que d'en arriver là, il faut intégrer le fait que vivre en milieu rural, c'est faire le choix d'une coexistence entre agriculteurs et citoyens. Pour les premiers, la campagne est un lieu d'activité professionnelle exercée depuis plusieurs générations, pour les seconds c'est un nouveau mode de vie synonyme de tranquillité.

L'activité agricole au fil des saisons

- **Printemps**
 - Préparation des sols (labours) et semis,
 - Épandage des lisiers et boues d'épuration,
 - Entretien des cultures,
 - Mise à l'herbe des animaux,
 - Fertilisation des sols (épandage de produits organiques)
 - Soins des animaux...

Mieux se connaître, pour mieux vivre ensemble !

"Être à la campagne", c'est le rêve que caressent de plus en plus de citoyens :

- les enfants respirent le grand air, tout est calme, de superbes paysages jalonnent les promenades à pied ou à vélo, on se détend en jardinant, il y a

- **Été**
 - Récolte de foin,
 - Récolte des cultures,
 - Convois agricoles (moissonneuses, plateaux à paille...)
 - Couverture des sols,
 - Soins aux animaux...
- **Automne**
 - Semis,
 - Ensilage de maïs et autres céréales,
 - Épandage des lisiers,
 - Couverture des sols,
 - Soins aux animaux...
- **Hiver**
 - Naissance, nourrissage et sevrage des animaux,
 - Labours d'hiver,
 - Apport d'engrais,
 - Épandages divers,
 - Stockage de fumier aux champs,
 - Soins aux animaux...

J'aime ma commune et je lui montre...

- J'attends le jour de collecte pour sortir mes sacs-poubelles,
- Je respecte la propreté des espaces communs et je veille à nettoyer en cas de salissure accidentelle,
- Je composte mes déchets verts ou je les emmène à la déchetterie car il est interdit de les brûler,
- Je taille mes haies en limite de propriété, elles ne doivent pas empiéter sur le domaine public, ni chez mon voisin,

Je suis l'ami des bêtes, mais...

- Je tiens mon animal en laisse, je ne le laisse pas errer,
- Je m'assure que mon compagnon ne soit pas une nuisance (bruits ou odeurs pour mes voisins),
- Je ne nourris pas les animaux errants (chats...) afin de limiter leurs nuisances.
- **Toutefois, votre animal ne doit pas causer de troubles de voisinage, notamment par des aboiements répétés.**

Je roule prudemment et je suis courtois...

- Je circule lentement dans le village et sur les parkings communs (école, bourg...),
- Je veille à respecter le code de la route : limitation de vitesse, panneau de signalisation (priorité à droite),
- Je veille à ne gêner personne lorsque je stationne mon véhicule donc je ne me gare ni sur les trottoirs, ni sur les places privées ou handicapées.

Je fais vœu de silence...

- J'évite de bricoler et tondre le dimanche, je m'arrange pour le faire la semaine :
 - de 9h à 12h et de 14h à 20h du lundi au vendredi,
 - de 9h à 12h et de 15h à 20h le samedi,
 - de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés (si j'y suis obligé).
- Si je dois effectuer des travaux ou fêter un évènement, je préviens mes voisins et je fais mon possible pour modérer les nuisances.
- Je reste courtois avec mes voisins en toute circonstance.

Bien vivre ensemble, c'est l'affaire de tous

Nos enfants jouent à la pelote, au rugby,... dans la même équipe.

On se retrouve à la fête de l'école, pendant les fêtes du village. On se voit régulièrement à la boulangerie...

Autant être en bons termes, d'autant plus qu'entre voisins on peut se rendre des services.

Si la campagne offre un cadre de vie que beaucoup recherchent, un bon voisinage est indispensable pour l'apprécier pleinement.

Rien n'est pire que de s'ignorer. Se connaître et communiquer permettent de se comprendre.



MAIRIE DE
PORT-DE-LANNE

*Au confluent
des Gaves et de l'Adour*

Rappel

Responsabilité du maître

• Le propriétaire d'un animal en est responsable. Sa responsabilité peut être engagée devant les tribunaux. Le maître peut être redevable d'une amende allant jusqu'à 450 €. Le tribunal peut prononcer une peine de confiscation et de placement en chenil, voire faire euthanasier l'animal. Le locataire peut voir son bail résilié.

• Les maîtres sont tenus pour responsables des dommages causés par leurs animaux et ne doivent pas les laisser divaguer.

Chiens errants

• Il est fortement recommandé, pour le bien de tous et le respect des promeneurs, de tenir son chien en laisse sous surveillance ou de la garder dans sa propriété clôturée.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le PLUi est un document d'urbanisme élaboré à l'échelle d'une Communauté de communes et en collaboration avec les communes. Une fois approuvé, le PLUi s'appliquera à la place des documents communaux.

LES + DU PLUi

• UN PROJET DE TERRITOIRE COHÉRENT

Le PLUi permet de définir les priorités d'aménagement à l'échelle du territoire. Il apporte une vision globale et concilie les différents enjeux de construction, de logement, de mobilité, de consommation de l'espace, de développement de l'activité économique, et de qualité du cadre de vie.

• UNE MUTUALISATION DES MOYENS

Le PLUi permet de mutualiser les moyens et compétences sur le territoire. Il répond à une nécessaire solidarité entre les communes d'un même bassin de vie.

• UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le PLUi a pour enjeu d'assurer un développement territorial soutenable, c'est-à-dire "un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

Les critères sociaux, environnementaux et économiques sont tous pris en compte dans l'élaboration.

Le PLUi en 8 questions

1. QUELLES CONSÉQUENCES SUR LA CONSTRUCTIBILITÉ DE MON TERRAIN ?

Le PLUi va définir les zones constructibles et instaurer des règles précises en matière d'urbanisme (hauteur des constructions, alignement...) pour chaque parcelle du territoire. Ces règles s'appliqueront lors du dépôt de toute autorisation d'urbanisme (maison individuelle, garage, piscine...).

Des parcelles désignées comme constructibles dans l'ancien document d'urbanisme communal ne le resteront pas systématiquement. En effet, le PLUi devra respecter le code de l'urbanisme qui a été profondément bouleversé sur les quinze dernières années et se conformer aux prescriptions du SCOT du Pays d'Orthe qui fixe les grandes orientations en matière d'urbanisme.

2. COMMENT SERONT DÉLIMITÉES LES ZONES CONSTRUCTIBLES ?

Les zones constructibles sont définies en fonction des enjeux du territoire (agricoles, paysagés, environnementaux...).

La politique actuelle d'aménagement du territoire est de recentrer au maximum les nouvelles constructions et les réseaux d'assainissement collectifs dans les centres bourgs.

3. POURQUOI DENSIFIER LES CENTRES BOURGS ?

L'urbanisation historique du Pays d'Orthe se caractérise par la grande maison individuelle implantée sur des parcelles de plus de 1 m², au dépend des espaces agricoles et naturels.

Aujourd'hui, les communes sont poussées à densifier leur urbanisation afin d'économiser ces espaces sensibles. Cette densification devrait permettre de proposer une offre de logements plus diversifiée, allant du petit appartement à la grande maison.

4. JE POSSÈDE UNE MAISON ISOLÉE EN DEHORS DU CENTRE DE LA COMMUNE, POURRAI-JE Y CONSTRUIRE ?

Le législateur permet à ce type d'habitation d'évoluer par des extensions ou l'implantation d'annexes (piscines, garages, etc...). Cependant, elles seront limitées.

5. QUEL SERA L'IMPACT SUR L'AGRICULTURE ?

L'agriculture est un enjeu fondamental pour le PLUi et plus largement pour le Pays d'Orthe.

Le document s'attachera à analyser finement cette activité et à préserver au maximum les espaces agricoles qui ont connu un fort mitage ces dernières années. De plus, les élus veilleront à ce que le PLUi préserve aussi les exploitations.

6. COMMENT PRENDRE EN COMPTE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS UN DOCUMENT D'URBANISME ?

L'élaboration du PLUi sera l'occasion de faire un bilan de la santé économique du Pays d'Orthe. Il doit permettre d'analyser le fonctionnement des travailleurs et les déplacements pendulaires mais surtout de créer un cadre réglementaire permettant le développement de projets phares tel que le parc d'activités Sud Landes ou simplement l'implantation d'un artisan.

7. QUELLE ÉVOLUTION DES TRANSPORTS ET DES LIAISONS DOUCES ?

Le Pays d'Orthe étant un territoire rural, ces moyens de déplacements sont peu développés.



Le PLUi est l'occasion de réfléchir à la création de liaisons et de circuits entre les communes (pistes cyclables ou mise en valeur du parcours de Saint-Jacques-de-Compostelle par exemple).

8. QUELLE PLACE POUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ?

Que ce soit les Barthes ou encore les Gaves, le Pays d'Orthe possède une richesse écologique exceptionnelle. Le PLUi identifiera le réseau écologique du territoire (corridors et réservoirs de biodiversité) par l'intermédiaire d'une Trame Verte et Bleue. Ainsi, les sites d'une valeur écologique forte seront préservés mais aussi les passages écologiques qui les relient.





Règles d'urbanisme sur Port-de-Lanne...

La Taxe d'Aménagement (TA)

Cette taxe est due pour toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement des bâtiments et d'installations d'aménagements de toute nature qui nécessitent une autorisation d'urbanisme. Cette Taxe d'Aménagement est perçue par les services fiscaux, et reversée ensuite :

- pour partie à la commune (ou à l'intercommunalité) pour partie au département. Le conseil municipal fixe le taux communal de la taxe, et décide des exonérations éventuelles.

**Taux en vigueur,
commune de Port-de-Lanne : 4 %**

(Délibération au Conseil Municipal du 28/10/2015 applicable au 01/01/2016).

Le conseil départemental fixe le taux départemental de la taxe et les exonérations éventuelles. Le taux de cette part départementale s'appliquera à toutes les communes du département.

La Taxe est automatiquement déclenchée par la délivrance d'un permis de construire ou d'aménager, d'un permis modificatif, par une autorisation tacite de construire ou d'aménager, ou par une décision de non-opposition à une déclaration préalable. La taxation sera basée sur les éléments que vous avez déclarés dans l'imprimé de Déclaration des Éléments Nécessaires au Calcul des Impositions (DENCI) joint à votre demande d'autorisation d'urbanisme.

Veillez à remplir votre déclaration avec exactitude : des contrôles de terrain sont réalisés par l'Administration pour vérifier la cohérence des éléments déclarés avec la construction réalisée.

Téléchargez le Guide pour vous aider

à bien remplir l'imprimé de Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions (format pdf - 05/09/2016).

A noter :

Une taxe supplémentaire, dénommée **Redevance d'Archéologie Préventive (RAP)**, est appliquée à tous les projets ayant un impact sur le sous-sol. Elle contribue au financement des fouilles archéologiques.

Le taux servant au calcul de la RAP en 2016 est de 0,4 %.

Questions fréquemment posées :

Je voudrais savoir quel sera le montant de ma taxe : comment le calculer ?

Le calcul s'effectue selon la formule :
TA = surface taxable x valeur forfaitaire x taux en vigueur.

Téléchargez la plaquette explicative sur le calcul de la Taxe d'aménagement (format pdf - 05/09/2016) et le tableau des taux en vigueur pour chaque commune des Landes (format pdf - 13/02/2017)

Je viens de recevoir un courrier m'informant du montant total de la taxe : dois-je la payer tout de suite ?

Non : il s'agit d'une lettre d'information qui ne constitue pas un titre de perception. Celui-ci vous sera envoyé ultérieurement par les services fiscaux.

Quand devrai-je payer la taxe ? Quelles sont les modalités de paiement ?

- Si le montant total de votre taxe dépasse 1 500 € : La taxe est payable en deux échéances : le premier titre de perception, correspondant à la moitié de la taxe, vous sera envoyé 12 mois après la date de l'autorisation de construire ; le second vous sera envoyé 24 mois après la date de l'autorisation de construire.

Téléchargez le Guide et la plaquette explicative sur le calcul de la Taxe d'aménagement :

www.landes.gouv.fr

Politiques publiques /
Aménagement du territoire - Urbanisme -
Construction

- Si le montant est inférieur ou égal à 1500 € : un titre de perception unique vous sera envoyé 12 mois après la date de l'autorisation de construire.

La DDTM n'est pas chargée du recouvrement des taxes d'urbanisme. Si vous avez des questions ou des difficultés concernant le paiement de la taxe, vous devez prendre contact avec la Direction des Finances Publiques qui figure sur votre titre de perception.

Je n'ai pas fini mes travaux, dois-je régler la taxe d'aménagement que j'ai reçue des services fiscaux ?

Oui, car le paiement de la taxe est indépendant des travaux. Elle est exigible quel que soit l'état d'avancement de la construction.

J'ai obtenu un prêt à taux zéro pour le financement de mon projet ; ai-je bénéficié d'un dégrèvement de la taxe d'aménagement ?

Ce n'est pas automatique.

Vous pouvez bénéficier d'une exonération uniquement si vous remplissez les conditions suivantes :

- votre commune doit avoir voté l'exonération au titre du PTZ
- votre surface taxable doit être supérieure à 100 m² (car l'exonération ne porte que sur les surfaces taxables - closes et couvertes - qui excèdent les cent premiers mètres carrés).
- vous devez avoir mentionné l'obtention de ce prêt dans votre formulaire de permis de construire. Si ces conditions sont réunies, le calcul de la taxe prend en compte votre prêt à taux zéro.

Que dois-je faire si j'abandonne mon projet ?

Vous devez adresser une demande d'annulation de l'autorisation à la commune du lieu de votre construction.

Seule la décision de retrait qui sera prise ensuite par la commune permettra l'annulation de votre taxe d'urbanisme.

Qui contacter ?

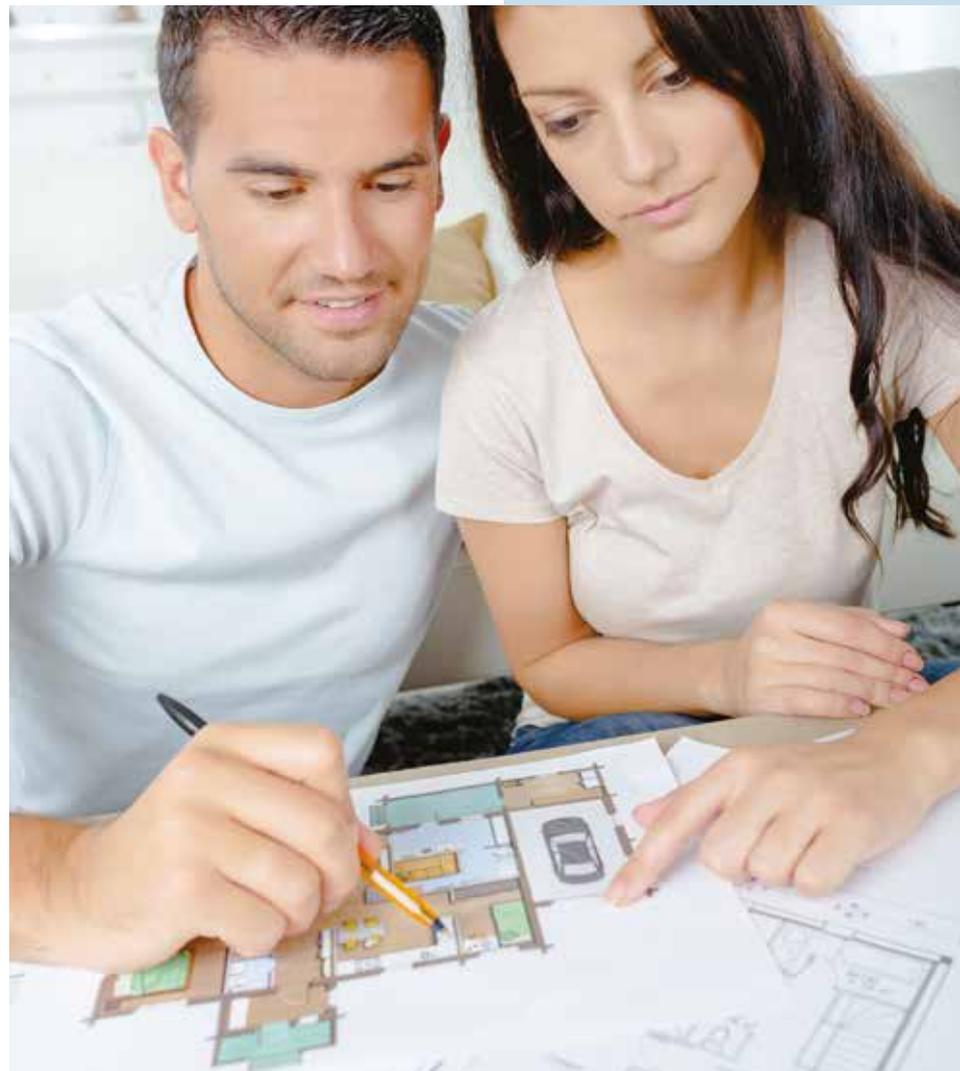
Selon la nature de votre demande,

vous vous adresserez aux services suivants :

- Votre commune, communauté de communes ou d'agglomération est votre interlocuteur pour toute information sur le taux auquel votre projet sera soumis, et sur le dépôt de l'imprimé de Déclaration des Éléments Nécessaires au Calcul des Impositions.
- La DDTM des Landes fournit tous renseignements utiles sur les conditions de la taxation et le calcul des taxes, à l'exclusion des problèmes de paiement ;
ddtm-ads-fiscalite@landes.gouv.fr
- Les comptables publics sont chargés de toutes les questions relatives au paiement des taxes (modalités, échéancier éventuel...). Votre contact est précisé sur le titre de paiement de la taxe.

Liste des exonérations fixées sur la commune de PORT-DE-LANNE par délibération au conseil du 28/10/2015 :

- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable,
- Les pigeonniers ou colombiers,
- Les locaux industriels,
- Les locaux artisanaux,
- Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400m²,
- Les travaux sur les immeubles classés ou inscrits.





Cartes Nationales d'identité (CNI)

Dispositif de modernisation de la délivrance

Liste des mairies équipées de dispositifs de recueil

Landes

Aire sur l'Adour	05 58 71 47 00
Biscarosse	05 58 83 40 40
Capbreton	05 58 72 10 09
Dax	05 58 56 80 00
Hagetmau	05 58 05 77 77
Mimizan	05 58 09 44 44
Mont-de-Marsan	05 58 05 87 87
Morcenx	05 58 04 19 00
Mugron	05 58 97 71 26
Parentis-en-Born	05 58 78 40 02
Peyrehorade	05 58 73 60 20
Pissos	05 58 04 41 40
Roquefort	05 58 45 50 46
St-Paul-lès-Dax	05 58 91 20 20
St-Pierre-du-Mont	05 58 75 31 07
St-Sever	05 58 76 43 70
Soustons	05 58 41 50 11
Tarnos	05 59 64 00 40

Pyrénées Atlantiques

Accous	05 59 34 71 10
Anglet	05 59 58 35 35
Arudy	05 59 05 80 44
Bayonne	05 59 46 61 14
Biarritz	05 59 41 54 25
Bidache	05 59 56 00 10
Cambo-les-Bains	05 59 93 74 30
Gan	05 59 21 61 31
Garlin	05 59 04 70 09
Hasparren	05 59 29 60 22
Hendaye	05 59 48 23 23
Laruns	05 59 05 32 15
Lembeye	05 59 68 10 02
Mauléon-Licharre	05 59 28 18 67
Monein	05 59 21 30 06
Morlaas	05 59 33 40 41
Mourenx	05 59 60 07 23
Navarrenx	05 59 66 10 22
Nay	05 59 61 90 30
Oloron-Ste-Marie	05 59 39 99 99
Orthez	05 59 69 76 81
Pau	05 59 98 52 63
St-Jean-de-Luz	05 59 51 61 61
St-Jean-Pied-de-Port	05 59 37 00 92
St-Palais	05 59 65 73 06
Serres-Castet	05 59 33 90 08
Soumoulou	05 59 04 60 43
Tardets	05 59 28 55 90
Thèze	05 59 04 86 90

• La carte nationale d'identité (CNI) est un document gratuit délivré par l'État français permettant d'identifier la personne qui en est détentrice.

Elle est délivrée à toute personne qui en fait la demande à condition de pouvoir prouver sa nationalité française. Il n'y a aucune condition d'âge pour être titulaire d'une CNI.

• La carte nationale d'identité est gratuite.

Si vous ne pouvez pas présenter votre ancienne carte, il s'agira d'une procédure différente (perte ou vol) et payante : 25€ en timbre fiscal.

Le délai d'obtention actuel est variable selon la période de l'année : la haute saisonnalité se situe entre mars et août. Pour connaître le suivi de votre demande, vous pouvez vous adresser auprès de votre mairie de dépôt.

• **Durée de validité : 10 ans + 5 ans**

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les cartes nationales d'identité sécurisées, délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont prolongées de 5 ans (10+5). La prolongation de la durée de validité est automatique et ne nécessite aucune démarche. La date de validité inscrite sur le titre n'a pas besoin d'être modifiée pour que la validité de la CNI soit prolongée de 5 ans.

• **Voyage à l'étranger** : tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans.

La liste des pays ayant officiellement confirmé qu'ils acceptaient les cartes dont la validité est prolongée de 5 ans, celles des pays n'ayant pas officiellement transmis leur position et la liste des pays ne reconnaissant pas la carte d'identité portant une date

de validité en apparence périmée comme document de voyage sont consultables sur le site du ministère des Affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr

Depuis le 15 mars 2017, les usagers effectuent leur demande de carte d'identité dans l'une des communes équipées d'un dispositif de recueil d'empreintes digitales.

Simplification de la demande pour l'utilisateur

Les demandes de CNI sont désormais traitées dans des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Outre la sécurisation de l'identité, résultant de la prise d'empreintes numérisées, la bascule du traitement des cartes d'identité dans l'application titres électroniques sécurisés permet à l'utilisateur :

- d'effectuer sa demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil ;
- de ne plus avoir à produire de documents d'état-civil, qui peuvent être obtenus directement par la commune de recueil de sa demande ;
- ces nouvelles modalités permettent de mieux lutter contre la fraude et de sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf en cas de perte ou de vol) reste gratuite.

Pour gagner du temps au guichet, un formulaire de pré-demande en ligne sera disponible sur le site :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Les listes électorales

Ce qui change au 1^{er} janvier 2019 en matière d'inscription



A l'approche des élections européennes en mai 2019, les modalités de gestion des listes électorales évoluent au 1^{er} janvier 2019 : les démarches d'inscription des électeurs sont simplifiées, la fiabilité des listes électorales améliorée et la tâche des mairies allégée.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les électeurs peuvent :

- s'inscrire au plus proche du scrutin, au lieu du 31 décembre de l'année précédente, actuellement. Ainsi, pour voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019 ;

- déposer leurs demandes d'inscription en ligne, sur les sites :

www.demarches.interieur.gouv.fr

www.service-public.fr

quelle que soit leur commune de résidence. Le dépôt au guichet de la commune ou la transmission des demandes d'inscription à la commune par courrier restent possibles.

Cette évolution est associée à la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Cette évolution allège la charge des communes dans la gestion des listes électorales.

Désormais, les communes n'ont plus à :

- inscrire les jeunes majeurs, inscrits désormais sur le REU suite au recensement citoyen opéré par les com-

munes, et mis à jour le cas échéant lors de la journée de défense et citoyenneté ;

- inscrire les personnes naturalisées ou les personnes dont l'inscription est ordonnée par le juge ;

- radier les personnes décédées, les personnes inscrites dans une autre commune ou les personnes privées de leur droit de vote par le juge.

Les élections européennes du 26 mai 2019 seront les premières élections générales se déroulant avec des listes électorales extraites du REU.

Pour voter à ces élections, les électeurs peuvent déposer leurs demandes d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019.

Chaque électeur doit alors :

- être âgé de 18 ans, au plus tard le 25 mai 2019 ;

- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;

- jouir de son droit de vote en France ou dans son pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ;

- apporter la preuve de son attachement avec la commune d'inscription.



Elections européennes : *26 mai 2019*

Du 23 au 26 mai auront lieu les élections européennes dans l'ensemble des 27 états membres. En France, elles auront lieu le 26 mai.

Les élections européennes 2019 auront lieu du 23 et 26 mai dans tous les pays membres pour élire les représentants des citoyens européens au Parlement. Cette année, quelques changements sont prévus.

Pour les élections

La loi du 25 juin 2018 a introduit un changement majeur en France : l'adoption d'une circonscription unique mettant fin aux huit circonscriptions régionales. Chaque parti devra présenter une liste de candidat pour l'ensemble du territoire français de 79 candidats. Le système de la représentation proportionnelle est toujours conservé. A l'issue du scrutin, les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

sentants, soit 5 de plus que pour la législature 2014-2019, élus pour 5 ans au suffrage universel direct.

Pour les représentants des citoyens européens

Les lois du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique introduisent de nouvelles mesures pour prévenir les conflits d'intérêts. Tout représentant au Parlement européen ne pourra plus continuer une activité de conseil débutée moins d'un an avant son mandat, même celle d'avocat, ni conserver le contrôle d'une société de conseil s'il l'a acquis moins d'un an avant son mandat. La loi interdit également d'exercer une activité de lobbyiste.

Enfin, en vertu des règles de limitation du cumul des mandats, un représentant des citoyens européens ne peut plus cumuler son mandat de parlementaire avec une fonction exécutive locale (maire, président de région ou vice-président, etc.). Il peut en revanche conserver un mandat local (conseiller municipal, ou départemental ou régional). Votée en 2014, cette loi s'appliquera pour la première fois en 2019.

Pour plus d'informations :

www.europarl.europa.eu/about-parliament/fr

<https://what-europe-does-for-me.eu/fr/portal>

Les sièges du Parlement européen sont attribués en fonction du nombre d'habitants de chaque État membre. En 2019, 705 représentants des citoyens européens seront élus et non plus 751 comme en 2014. Avec l'entrée en vigueur du Brexit en mars 2019, il n'y aura plus de représentants britanniques. La composition du Parlement européen a en ce sens été rééquilibrée pour allouer des sièges supplémentaires à quatorze États membres qui étaient sous-représentés démographiquement. Ainsi, la France sera représentée par 79 repré-

La Tourtière Landaise aux pommes

La Tortiera Landesa de las pomas



De quoi garnir un plat à tarte de 26 cm de diamètre :

- 14 feuilles de filo
- 100 g de beurre
- 700 g de pommes
- 6 cuillères à soupe d'Armagnac
- 130 g de sucre
- 1 gousse de vanille

Laver puis éplucher les pommes. Les couper en deux, puis en tranches fines ou épaisses selon les goûts.

Gratter la gousse de vanille mettre les graines avec les quartiers de pommes, 30 g de beurre et 70 g de sucre, laissez compoter une quinzaine de minutes. A l'issue de ce temps arroser avec 4 cuillères à soupe d'Armagnac, flamber.

Faire fondre le reste du beurre 90 g.

Tapissez de papier sulfurisé un grand moule à tarte, laissez bien dépasser le papier du moule, cela sera plus aisé pour démouler ensuite.

Déposer une feuille de pâte de filo, la badigeonner à l'aide d'un pinceau de beurre. Recouvrir d'une nouvelle feuille de pâte, enduire de beurre, saupoudrer avec 1 cuillère à soupe de sucre. Procéder de la même manière pour les 5 autres feuilles (beurrer toutes les feuilles et saupoudrer de sucre une feuille sur deux).

Étaler les pommes sur la 6^e feuille. Recouvrir avec les six feuilles restantes, en procédant de la même manière (beurrer toutes les feuilles et sucrer une feuille sur deux).

Ne pas sucrer la dernière feuille, pour éviter qu'elle ne roussisse à la cuisson.

Découper en lanières aux ciseaux, les deux dernières feuilles. Les disposer sur la dernière feuille de filo beurrée. Beurrer à l'aide d'un pinceau avec le reste du beurre.

Enfourner 25 minutes à 180 °C. Surveiller le dessus qui doit prendre juste une couleur dorée. Servir la tourtière tiède avec ou sans boule de glace, avec ou sans crème anglaise, comme vous aimez.

NOTA : Ce dessert peut se préparer à l'avance et se congeler. Il suffira de sortir la tourtière du congélateur le jour de sa consommation, la laisser décongeler au réfrigérateur, et la passer 10 minutes au four au moment de la dégustation pour lui redonner du croustillant.

Bon appétit !

Recèpta tradicionau landesa

Tà garnir un motle entà còca de 26 cm de diamètre :

- 14 huelhas de filò
- 100 g de boder
- 700 g de pomas
- 6 culheras d'Armagnac
- 130 g de sucre
- 1 teca de vanilha

Lavar e espelucar las pomas. Las esmiejar puish

talhucar- las en lescas finas o espessas segon lo son gost.

Gratar la teca de vanilha, hicar los grans dab las asclas de pomas, 30 g de boder e 70 g de sucre, deishar compòtar un quinzenat de minutas. Puish arrosar dab ua culher d'armanhac e eslamar.

Har hónir las sòbras de boder.

Tapissar de papèr sulfurizat un gran motle de còca, deishar trespasar lo paper deu motle entà que sii mei aisit tà desmotlar.

Pausar ua huelha de "filo", passer dab un pincèu de boder. Tonar cobrir d'ua navèra huelha de filò, hicar lo boder, saupicar dab ua cuèlher de sucre. Procedir de la medisha faïçon tà las 5 autas huelhas.(boderar totas las huelhas et saupicar ua huelha sus dus)

Estèner las pomas sus la 6^{au} huelha. Tornar cobrir dab las 6 huelhas de sòbra, en har de la medisha faïçon (boderar totas las huelhas et saupicar ua huelha sus dus)

Non pas sucrar la darrèra huelha entà que ne rostissi pas en còser.

Talhucar en listras dab csièus las duas darrèras huelhas. Hicar las sus la darrèra huelha de filò boderada. Boderar dab un pincèu çò qui sobra de boder.

En-hornar 25 minutas a 180°C. Susvelhar lo dessus qui deu prener ua color daurada. Servir la tortièra doça dab o shens bola torrada dab o shens crema inglesa com aimatz.

NOTA : Aqueth dessèrt se pòt preparar en avança e congeler. Que sufirà de tirar deu congelador lo dia de minjar, deishar la au refrigerator e en-hornar la 10 minutas avant de minjar entà que sii croustillosa.

Bon apetit !

La langue de chez nous...

La lenga de noste (lire : la lingue de nouste)

Jules César décrivant la Gaule dans "**de Bellum Gallicum**" écrivait : "**Le fleuve Garonne sépare les Gaulois des Aquitains, ils se différencient en tout, langue, institutions, lois**"... Et le géographe Strabon affirmait : "**on compte plus de vingt peuples Aquitains, tous faibles et obscurs**".

Notre région était peuplée par les "**Tarbelles**" venus des confins de l'Europe, qui parlaient l'euskara (le Proto-basque) devenue ensuite le basque. Le territoire qu'ils occupaient couvrait, grosso modo, le pays Basque actuel, le sud des Landes et le Bas Armagnac.

"Le fleuve Garonne sépare les Gaulois des Aquitains, ils se différencient en tout, langue, institutions, lois"...

Jules César

L'ÉPOQUE ROMAINE

Dès la conquête romaine, notre région est nommée Aquitaine (**Aquitania**, pays des eaux) par les Romains. Ils créèrent administrativement une Aquitaine gigantesque, dont la capitale était Bourges, englobant près du quart de la France actuelle, qui ne satisfaisait personne car elle "mélangeait" des peuples de langue, de religion et de culture totalement différentes.

Ils créèrent alors une nouvelle région qui correspondait à la Nouvelle Aquitaine actuelle, la capitale étant Bordeaux. Les sud-aquitains, toujours pas satisfaits car ils ne voulaient pas des Gaulois, obtinrent la création de la "**Novempopulanie**" (le pays des neuf peuples) essentiellement de langue Euskara (proto-basque), dont la capitale était Auch, ville la plus développée à l'époque et habitée par le peuple le plus nombreux : les **Ausques** (Eusques/qui parlent l'Euskara).

Ces peuples : Ausques (Auch), **Aturins** (Aire), **Tarbelles** (Dax), **Elusates** (Eauze), **Lectorates** (Lectoure), **Consonanis** (Cou-

seran), **Beneharnis** et **Illuronenses** (Béarn/Oloron), **Biguerres** (Bigorre), **Convennes** et **Consonanis** (Comminges et Couseran), s'allièrent aussi à des peuples Celtes **Boïates** (Pays de Buch/Born) et **Vasates** (Bazas). Les noms ont tous été "latinisés" ce qui fait que l'on trouve des orthographes très différentes pour un même peuple.

La reconnaissance de cette unité identitaire fut une fierté pour nos Tabelles, on trouve dans l'église d'Hasparren une stèle où il est écrit : (Traduit du latin) "**Flamine questeur et maître du pays, ayant rempli auprès d'Auguste la charge pour laquelle il avait été délégué, a obtenu pour les neuf peuples d'être séparés des Gaulois, de retour de Rome il dédie cet autel au génie du pays**".

... "**Au génie du Pays**"... cela montre que les Tarbelles pratiquaient à cette époque-là, et pour longtemps encore, des rites religieux orientés vers un paganisme polythéiste.

Cette reconnaissance identitaire par les Romains, qui n'étaient pas réellement perçus comme des "occupants", mais presque comme des "protecteurs" garantissant l'unité et l'indépendance de ces peuples, préserva la longue existence du parler Euskara. La survivance de cette langue est également due à la faible présence étrangère dans les régions montagneuses et la haute-Lande (le Brassens et le Marensin), toutes les liaisons passant par les petites Landes (Bazas - Mont de Marsan - Aire - Orthez) et contournant les Landes et le Pays Basque actuel en raison de leur désertification, du manque de routes et de nourriture dues à la pauvreté de la population. En outre les Landais et les Basques avaient une propension à dévaliser les voyageurs, ils faisaient peur, et cela a duré longtemps, les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle avaient la terreur de traverser ces régions. En 1178 Richard Cœur de Lion détruisit Saint-Jean-le-Vieux (St-Jean-Pied-de-Port) au motif que les Basques agressaient les pèlerins de Saint-Jacques. Le concile de Latran en 1179, pour ces mêmes raisons, excommunia le peuple basque tout entier.

La phase essentielle de la romanisation des Neuf Peuples est sans doute la christianisation de la province. A partir du témoignage de Sidoine Apollinaire, poète et évêque latin, on constate en 475, la présence d'une communauté chrétienne à Auch, Saint-Bertrand-de-Comminges, Bazas. La création du diocèse de Novempopulanie à Auch date de 509, un certain Nicélius en fut l'Evêque. Comme partout ailleurs, le christianisme s'implante dans les villes mais sa propagation dans les campagnes est beaucoup plus lente, les paysans lui opposant une farouche résistance ayant beaucoup de mal à abandonner leurs croyances polythéistes. On a relevé des noms de divinités et des dédicaces sur des autels votifs, rares témoignages de la langue des Aquitains de cette époque, qui témoignent de sa parenté avec la langue et la religion basque : "*Andere*", "*Sembexo*", "*Belexenn*", "*Orguarra*", "*Aherbelste*", "*Herauscoritsehe*", "*Ilixo*", "*Ilurberixo*", etc.

Une lettre de 1741 du nouvel Evêque au comte d'Aspremont de Peyrehorade parle des difficultés rencontrées par les curés de la région pour éradiquer les croyances populaires fortement mêlées à la religion catholique. Curieusement, si le Béarn et les Landes adoptèrent massivement le protestantisme, le pays Basque fut un ilot irréductible du Catholicisme.

LE PAYS D'ORTHE

Les textes anciens sont d'un bien médiocre secours pour nous éclairer, Pour beaucoup l'origine du nom de notre pays est *Ortus* (Jardin). Mais les Romains, et ceux qui écrivaient leur langue, "latinisaient" les noms des pays. Concernant le nôtre, il faudrait donc se demander quel est le nom qu'ils ont latinisé ! Il est certain qu'à ce moment de l'histoire de notre région, la totalité de la population parlait l'Euskara, et c'est donc plutôt dans cette langue que l'on doit trouver un nom qui "ressemble" au nom "*Orthe*" ; deux hypothèses semblent crédibles :

Notre pays d'Orthe, enserré par l'Adour et les Gaves réunis, se trouve être entouré d'eau ; d'autant plus qu'à cette époque, où l'homme n'avait pas bâti de digues, les lits, Barthes comprises, des Gaves réunis entre Orthevielle et Hastingues et celui de l'Adour dépassaient le kilomètre. En outre, cette référence aux eaux, se justifie

également par le fait que Gaves et Adour se rejoignent là.

Ur-Tegi : "*lieu des eaux*" en basque (Ur : eau en basque), ce nom a pu évoluer en Urte, il est d'ailleurs à l'origine du nom du village de Urtès (64) et peut être d'Orthez.

Ur-Arte : "*entre les eaux*" en basque, le nom a pu être compris *uharte ou uhorté* et transcrit Orte, tous les noms étant latinisés, il devient Ortus. On trouve d'ailleurs au XII^e siècle désignant Orthevielle : Uart ; la même transcription qu'Urt écrit Uart en 1193.

WISIGOTHS et VASCONS

Le V^e siècle fut celui des grandes invasions : les Alains, les Suèves, les Vandales, traversent et dévastent le pays, cela eut pour effet un repli sécuritaire des populations et freina la romanisation, contribuant ainsi au maintien de la langue ancestrale.

En 418, les **Wisigoths** (originaires de l'actuelle Roumanie) conclurent un accord avec Rome qui leur donna le grand Sud-Ouest et "carte blanche" en Espagne, qu'ils conquièrent presque entièrement. Ils prirent Toulouse pour capitale, furent plutôt bien accueillis par les peuples de Novempopulanie, passèrent avec eux des contrats de partage en respectant le statut de "peuples fédérés".

Les Francs après avoir vaincu les Huns en 451 prirent l'ascendant sur tous les autres peuples. En 507, les Wisigoths vaincus par les Francs se replient en Espagne prenant Tolède pour capitale.

Les **Vascons**, venant du pays basque espagnol, apparaissent en 561 à l'occasion d'une alliance avec la Novempopulanie pour contenir l'avancée des Francs. De cette union naîtra "Le Principat de Vasconie", qui fut une éphémère Gascogne indépendante, de langue Euskara et Occitane avec Bordeaux pour capitale. Les Vascons, peuple frère, de mêmes origine, langue et religion, ne rencontrèrent aucune opposition à leur venue de ce côté des versants pyrénéens, bien au contraire. La Novempopulanie disparaît et la Gascogne apparaît, ce nom a été bien accepté et tous se disent bien vite Vascons. Mais, en 602, les Francs s'imposent et créent en 626 un duché de Vasconie rattaché un peu plus tard à l'immense Duché d'Aquitaine.

AU PAYS D'ORTHE

En ce qui concerne la langue parlée dans notre pays d'Orthe, le Gascon et le Basque n'étant pas des langues écrites à cette époque, il est impossible de dater avec précision le passage du Basque au Gascon. Il est en effet difficile d'avoir des certitudes du fait que la langue administrative et la langue de l'église étaient le latin et que les clercs répugnaient à transcrire les langues populaires, témoignage d'inculture ; ils latinisaient toujours le parler local, écrivant ce qu'ils entendaient, le déformant même parfois pour obtenir un mot plus joliment "latin" .

Pour l'Aquitaine ce passage d'une langue à l'autre devrait se situer approximativement vers le VIII^e siècle. Mais dans le bas-Adour, de Peyrehorade à Bayonne la langue reste plus longtemps très proche du basque, probablement deux siècles de plus.

Petit à petit la langue parlée devient une sorte de patois, un "mélange" de Gascon et de Basque, comprenant de plus en plus de mots occitans, fortement "basquisés" au début, avant de se tourner définitivement vers un gascon particulier et original.

LE "PARLER NOIR"

Le gascon issu de cette époque et parlé dans cette petite région est nommé par les linguistes : le "**Parlar Nègue**" (le Parlé Noir) qui peut se traduire par "le mal parlé" en raison de certaines particularités linguistiques et de la prononciation très particulière de nombreux mots dans notre bas Adour, par comparaison avec celle rencontrée ailleurs en Gascogne. Certains linguistes nomment cette langue : le "**Gascon Landais**".

Ce gascon "différent" est dû au maintien plus long de la langue basque, donc au passage plus tardif de notre pays d'Orthe au Gascon. Le linguiste Jacques Allières dans une étude approfondie du "**Parler Noir**" relève de nombreuses particularités qui correspondent exactement aux systèmes Castillan et Basque et constate que ces particularités établissent une évidente parenté entre ces groupes linguistiques. Ce mélange d'Euskara et de Gascon, se retrouve évidemment de part et d'autre de l'Adour, et ceux qui peuplaient le nord du Pays Basque actuel, de Bidache à Bar-

dos, parlaient une langue "cousine" du "parler noir" : "**le charnue**" (Xarnegu) qui peut se traduire par métis ou batard (de basque et de gascon), écrivant même le basque en graphie gasconne.

L'aire géographique du Parler Noir est la partie occidentale des Landes : le Pays d'Orthe, le Pays de Gosse, le Pays de Seignanx, le Pays de Maremne, le Maren-sin, le Brassenx et le Pays de Born. A ce découpage approximatif se rajoute une petite partie de la Chalosse et une petite zone englobant Tarbes et Lourdes.

Ce "**parler Noir**" avec ses particularités linguistiques, sa syntaxe et sa phonétique "originale" se caractérise par la transformation systématique (commune au gascon, au basque et au castillan) des F latins en H aspirés. A ce sujet, l'écriture des actes n'est pas fiable car le rédacteur "rectifie" souvent le mot ou le nom qu'il entend, c'est pourquoi on trouve par exemple sur les actes "Lahitte" écrit "Lafitte", et Duhau - Dufau, Lahourcade - Lafourcade... Autre spécificité : le "V" se dit "B" en basque en gascon et en castillan : par exemple pour le mot "**devant**", les gascons écrivent "**davant**" mais disent "**dabant**". La syntaxe gasconne noire est marquée par l'emploi de particules énonciatives inconnues ailleurs dans le domaine roman : "**Que**", "**E**", "**Be**" au début d'une phrase par exemple **Que'm hèi seguir lo can** (je me fais suivre le chien - J'emmène mon chien). **Be cantas plan !** (comme tu chantes bien !).

Même au sein de la communauté linguistique occitane, ces particularismes dérangent, pour preuve : les lois d'Amour qui réglementaient la poésie, promulguées à Toulouse en 1356, excluaient l'usage du gascon en poésie car il était perçu comme un "**langatge estranh**" (étrange).

LE FRANCAIS

La Gascogne fut Anglaise de 1152 à 1453, date à laquelle elle devint Française. L'influence de la langue française ne se fait sentir qu'à partir de ce moment-là.

En 1539 le roi de France, François 1^{er}, signe un document entré dans notre histoire sous le nom "d'Ordonnance de Villers-Cotterêts" qui réforme l'état civil et précise... "**Nous voulons que dorese-navant tous arretz soyent prononcez enregistrez et délivrez aux parties en**

langages maternel français et non aul-trement"...

En effet, jusque-là, toutes les décisions de justice et la totalité des textes administratifs étaient en latin, que très peu de personnes comprenaient. Cette décision est aussi politique, l'usage unique du latin, langue de l'église, donnait à cette dernière trop de poids et de puissance ; les terribles ravages de l'inquisition sur les esprits, qui a plongé le moyen âge dans l'obscurantisme, ne sont pas loin, et le Roi souhaite affirmer une autorité non religieuse. Il a d'ailleurs créé en 1530 le collège Royal (Collège de France) où le latin n'avait plus l'exclusivité. C'est surtout les protestants qui le soutiennent car ils célèbrent leurs cultes dans la langue du pays. Ce fut une libération qui permit l'émergence de brillants esprits tels que Ronsard, Montaigne, La Boétie, du Bellay... Bien sûr d'autres avant eux utilisèrent "le français", Villon en particulier qui a écrit deux merveilles de notre littérature "*le Lais*" et "*le Testament*"; Jean de Meung "*Le roman de la rose*"; Catherine de Pisan... Mais toutes les universités étant ecclésiastiques, la littérature en langue populaire était un art mineur méprisé des "lettrés", qui gagne enfin à ce moment-là une reconnaissance impatientement attendue si l'on en juge l'engouement qui s'en suivit.

Pour nos habitants du Pays d'Orthe, le changement ne fut guère perceptible, le curé continuait sa messe en latin à laquelle les fidèles ne comprenaient pas grand-chose, mais les prêtres qui furent chargés par cet acte de tenir les registres d'état civil (mariages, naissances, décès) durent le faire en français, langue qu'ils ne connaissaient pas pour la plupart. Les séminaires et universités de théologie mirent un certain temps à enseigner cette langue, raison pour laquelle les actes d'état civil les plus anciens sont datés de plusieurs années plus tard. Dans les Landes c'est 1580/1590 environ. Le premier acte de Port-de-Lanne est la naissance de Jean Daillenc, fils de Pierre Daillenc et de Gracie du Nougué, le 27 août 1655, mais les registres précédents ont été perdus.

Les Orthois ne connaissaient évidemment pas le Français, ils parlaient tous Gascon, et ce n'était pas une exception, car, à cette époque, le français n'était en fait parlé que dans une petite partie du pays, en gros l'Île de France actuelle et l'Orléan-

ais. A la Révolution, l'Abbé Grégoire affirme que seuls 15 départements sur 83 utilisent couramment le français.

Le Gascon, à partir de ce moment, intégra des expressions françaises, en les "gasconnisant", mais donna aussi au français nombre de mots : cadet (capdeth), béret (berret), gabare, cargaison (cargar), mascaret, aubade (aubada), etc., comme il l'avait fait avec l'anglais : par exemple le mot gascon "coca" (lire couque) signifiant "gâteau", est devenu "cookie".

"il fallut attendre le retour de la République et voir s'ouvrir les écoles à tous en 1882 pour que le français devienne enfin la langue commune aux habitants de notre pays"

Concernant la langue française, jusqu'à la Révolution le problème fut insoluble, il aurait fallu envoyer tous les Français à l'école, ce que ne pouvait évidemment envisager l'ancien régime. Par exemple dans l'armée française les régiments ne se comprenaient pas, il y avait les régiments de Gascogne, de Picardie, de Bretagne, etc. qui parlaient la langue de leur région, seuls les officiers savaient lire, écrire et parler français et seuls les nobles avaient la possibilité d'accéder au commandement où bien souvent d'ailleurs ils brillaient par leur totale incompétence.

La Restauration et le second Empire, menèrent une politique timide concernant l'éducation, il fallut attendre le retour de la République et voir s'ouvrir les écoles à tous en 1882 pour que le français devienne enfin la langue commune aux habitants de notre pays. Mais la force de l'habitude et la présence des "anciens" fit que le gascon, devenu désormais un patois, car enrichi de très nombreux mots français à peine "gasconnés", s'est maintenu à Port-de-Lanne jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, date à laquelle, seulement, on a pu dire : Le pays d'Orthe parle et écrit le Français.

Christian BAFFOIGNE

Sources : Essentiellement Michel Morvan Docteur 3^e cycle linguistique Université de Paris - Les linguistes Jacques Allières et Philippe Lartigue (Etudes du "Parler Noir") Beau Broks (Master of Arts University British Columbia - Vancouver).

Association des Parents d'Élèves

L'A.P.E. : Késako ?

L'Association des Parents d'Élèves est une joyeuse équipe de parents motivés qui donnent un peu de leur temps pour contribuer à l'épanouissement des enfants de l'école.

Les élèves sont curieux et les enseignants ont des projets pédagogiques pour satisfaire cette soif d'apprendre.

Dans cette équation, il manque l'élément moteur : l'argent !

Donc, l'association propose au cours de l'année des manifestations permettant de financer les activités et projets pédagogiques.

Les parents, les habitants de la commune sont donc invités à participer à la traditionnelle vente de chocolats pour Noël, à venir chiner lors du fameux vide grenier

de la Pentecôte (lundi 10 juin), à acheter des plants afin de se préparer au concours du plus beau potager.

L'A.P.E. a aussi pour vocation de réunir toutes les générations autour d'un repas pour la fête des écoles.

L'Association des Parents d'Élèves c'est donc ça, grâce notamment au soutien de la commune sans qui les manifestations resteraient une idée inscrite sur du papier. Et depuis cette rentrée, l'APE est désormais réunie en une seule entité qui s'occupe du regroupement des écoles de Port-de-Lanne et Orthevielle.

Merci à tous de permettre à nos enfants de pouvoir partir à la conquête du savoir.

APE RPI :

ape.rpiorthievielleportdelanne@gmail.com



Amicale des Anciens Combattants

Rafrâchissons nos mémoires

Il y a cent ans, à Rethondes, dans un wagon de chemin de fer, ce 11/11/1918 à 11h, le maréchal Foch recevait la capitulation de l'armée allemande, mettant un terme à 4 années d'une folie meurtrière ; hélas, cela s'avéra n'être qu'une trêve de 22 ans, car l'accord de paix de 1919 qui en découlait parut être trop humiliant à nos adversaires minés par un esprit revancharde qui, par la suite, trouva son terrain dans une ignoble idéologie mortifère ; pourtant, tous les pays du monde concernés par ce conflit dirent "plus jamais ça !" ... Dans chaque ville et surtout dans chacun de nos villages, on vit s'ériger des Monuments aux Morts portant les noms des 1 million cinq cents mille fils de notre France qui avaient irrigué de leur sang ces campagnes qui ne demandaient qu'à être cultivées par leur bras : ils étaient vos aïeux... ; plus de 3 millions, meurtris souvent dans leur chair, retrouvèrent leur famille et leur foyer, leurs amis, leurs champs, leur quartier ; ils étaient devenus des anciens combattants.

Quelques années plus tard, le monde entier replongeait dans cette hystérie collective de destruction... et on ajouta encore des noms sur les Monuments aux Morts : vos grands-

pères, vos pères, des parents proches ou éloignés, des amis. Les rescapés de cette déflagration mondiale, prisonniers, déportés de toute origine du travail ou politique, des résistants FFI et FFL devinrent encore des anciens combattants...

Depuis maintenant près de 75 ans, si sur notre terre de France nous sommes en paix, nous avons vécu encore des guerres, plus circonscrites certes, mais qui fauchaient toujours nos fils de France : Indochine, Corée, AFN, Opex divers, dans lesquelles, appelés du contingent et soldats de métier ont combattu côte à côte pour défendre l'idée de liberté portée par leur patrie.

Ceux qui en ont réchappé sont eux aussi des anciens combattants et vous, amis de Port-de-Lanne, venez fidèlement les entourer de votre chaleureuse amitié lors de ces commémorations où, groupés autour du drapeau, ils viennent rendre hommage à leurs frères d'arme victimes du devoir patriotique.

Et vous, jeunes enfants de nos écoles, qui assistez peut être un peu contraints à ces manifestations, sachez bien que ce ne doit pas être une corvée ; par votre présence active, vous actez notre histoire, en acceptant cet héritage glorieux qui vous est légué : la pérennité de notre bien commun, la France.

ACCA Port-de-Lanne

Chers Port de Lannaises et Port de Lannais.

Cette année encore le nombre des chasseurs diminue (hormis trois décès naturels d'anciens chasseurs) beaucoup moins de jeunes ne passent leur permis de chasse. L'hémorragie continue et surtout vu cette chasse aux sorcières diffusée dans les médias et aux réseaux de communications. Pourtant, la chasse est vraiment indispensable pour la régulation de certaines espèces (sangliers, renards) ainsi qu'un plan de chasse chevreuils qui nous est imposé par le préfet pour que la densité sur le territoire soit raisonnable pour tout le monde.

Cette saison, douze battues ont été effectuées, sept aux chevreuils, une aux sangliers et quatre aux renards.

L'ACCA a souhaité participer au don d'un chevreuil pour la banque alimentaire, mais par manque de don dans le canton, notre association n'a pas été retenue et c'est bien dommage.

Notre Repas du mois de février a comme à l'habitude régala les convives qui étaient là. Cette année, ce repas a eu lieu le dimanche 3 février 2019.

- D'autres manifestations auront lieu dans l'année, les dates vous seront communiquées ultérieurement par le biais du site de la mairie ou d'affichage. Vous pourrez aussi demander des informations si vous le souhaitez en passant par notre boîte mail : acca.port-de-lanne@orange.fr

- Pour la fête des brocs du 15 août 2018, nous avons mis en place un camping dans la zone artisanale (tous nos remerciements pour le prêt du terrain) mais par manque d'information les brocanteurs n'étaient pas au rendez-vous. Donc perte conséquente.



LA TOUR A HIRONDELLES

Nous avons participé financièrement à l'élaboration de la tour à hirondelles avec l'école. Nous espérons pouvoir continuer à aider les enfants de l'école dans leurs démarches de suivis et d'observation des hirondelles ou d'autres espèces. Peut-être comme dans l'achat de paire de jumelles ou autre...

COMPTAGE

Nous continuons le comptage des palombes en hivernage pour un recensement estimatif dans la réserve de Port-de-Lanne.

Le comptage de nuit nous a été refusé cette année, c'est dommage car cela permettait à des NON chasseurs de venir découvrir les richesses de la faune présente sur notre territoire.



Mise en place de la Tour à Hironnelles.



Marie Capitain

Nous remercions cette année encore, les piégeurs pour leurs dévouements car rappelons-le ils sont bénévoles.

Des seaux de récupération ont été mis en place dans quelques chemins pour le recyclage des cartouches.

Nous voyons encore des chiens divaguer ou qui comme l'exige la loi, ne sont pas tenus en laisse lors de leur promenade journalière. Ils perturbent des nichés d'espèces d'oiseaux que nous essayons de réintroduire. Vu le prix de ce type de gibier que l'on achète pour relâcher sur le territoire, merci de respecter notre travail.

Merci pour votre compréhension et ensemble partageons la nature.

Les chasseurs de Port de Lanne

NAISSANCES

Nous avons eu la joie d'avoir des naissances de cigogneaux sur la commune.



American Crazy Cars

Bonjour et bonne année de la part de notre association American Crazy Cars.

Cette année comme les autres, nous avons participé à plusieurs sorties dans l'Aquitaine et aussi du côté espagnol. Nous avons aussi organisé nos deux rassemblements, dont celui de Pasajes avec ses habitants toujours aussi accueillant ainsi que la mairie, le service administratif et la police (gérés par nos deux membres Pierre et Stéphane Nicolas). Aussi notre American Crazy Week avec la participation de Seignosse en partenariat qui a été une grande réussite. Tout cela grâce à une

commune qui s'investit, police municipale, service technique, ainsi que d'autres partenaires, tel que Joe and Joe d'Hossegor, d'Indians de Biarritz, de notre ami Thierry Holub qui a présenté son top fuel reconditionné top alcool de 3000 cv. Merci aussi à Audio Scène et à tous les membres qui se sont investis sans qui rien ne serait possible. Merci aussi à nos amis les Cowboys Family pour leur aide ainsi que l'entreprise CBJ pour le transport des barrières héras.

Notre association est formée par un groupe d'amis qui sont passionnés par les voitures américaines et dans ces rencontres, nous faisons découvrir le pourquoi nous aimons ces gros V8. Nous avons beaucoup d'amis des deux côtés de la frontière ainsi que des clubs de passionnés comme nous et cela nous permet de nous retrouver et de passer de bons moments.

Je tiens à remercier aussi toutes les communes, les services techniques, la police, la gendarmerie, la préfecture qui nous ont accueillis au cours de cette année 2018.



L'Amicale de Port de Lanne vous propose de partager ses activités

Voyages



Les récrés du mardi



Repas à thème



Bals



Club Informatique



Réunions d'Informations



Gymnastique



**Et les évènements du Calendrier entre amis ..
19 Janvier 2019 Assemblée générale et son traditionnel Repas**

cl@ude40300

Amicale des Retraités de Port de Lanne
Mercredi 10 Janvier 2018
Galette des Rois

Salle Polyvalente chauffée
16H00

Amicale de Port de Lanne
Mercredi 28 Février 2018
Cassoulet

Salle Polyvalente 12h (chauffée)
Participation 11€ (prix constant)
Inscriptions:
Dimanche 18 février 10h-12 h

Amicale de Port de Lanne
Mercredi 25 Avril 2018
12H00
*** Couscous ***

Réservé aux membres de l'Amicale, participation 11€
Inscriptions:
Dimanche 15 AVRIL 10h-12 h

Amicale de Port de Lanne

Mercredi 17 Octobre 2018
Castagnade

SALLE DES ASSOCIATIONS
À partir de 16 heures

Amicale de Port de Lanne
Mercredi 14 novembre 2018
Choucroute

Via d'Alsace, Ringhof
Salle Polyvalente 12h (chauffée)
Participation 11€ (prix constant)
Inscriptions:
Dimanche 11 novembre 10h-12 h

L'association vous souhaite une bonne et heureuse année 2019

Comité des Fêtes

Qu'est-ce que le comité des fêtes ? Une équipe de bénévoles désirant partager, échanger et faire plaisir aux habitants de notre village, Port-de-Lanne.

Soucieux de ça, les fêtes patronales de l'année écoulée ont été un réel succès à l'image des champions du monde 2018 de football.

Pour l'année à venir, le nouveau bureau élu en janvier, vous réserve quelques nouveautés ! Prenez vos agendas et retenez déjà les dates suivantes :

Au programme de la journée: concours de pêche, de belote, et le retour de "tout ce qui flotte" (soyez créatif dans la réalisation de votre embarcation). Le soir, au menu, Grande Sardinade. Tout au long de la journée: animation musicale. Une belle journée en perspective qui vous donnera un arrière-goût de vacances.

Mesdames, en fin d'année nous organiserons pour la 2^e fois la soirée "100% filles".

Nous espérons pouvoir vous proposer d'autres manifestations cette année.

Profitons-en pour préciser que le comité des fêtes est en recrutement permanent. Si vous voulez devenir membres actifs ou mayé pour les plus jeunes, n'hésitez pas.

Place aux remerciements :

Merci aux agents communaux qui nous prêtent main-forte à la mise en place nécessaire.

Merci aux différentes associations du village qui contribuent à vous offrir de si belles animations.

Merci au conseil municipal sans qui tout cela ne serait pas possible.

Merci à nos sponsors.

Et surtout, MERCI À VOUS TOUS de participer chaque année à ces événements et à l'accueil que vous réservez à nos Mayés lors de la distribution des programmes.

Nous vous souhaitons une belle année festive en notre compagnie.

Fêtes Patronales 2019

- du 19 au 21 juillet : les fêtes patronales. Nous vous attendrons nombreux dès l'ouverture des fêtes et la remise des clés à nos mayés par M. le Maire, pour partager ensemble la Marquizette, l'apéritif devenu symbole des fêtes de Port-de-Lanne.

- Dès le samedi, place aux nouveautés :
 - 1. Le petit déjeuner à la fourchette ! Au menu, dès 8 h, un petit dej' Gascon comme on l'aime par chez nous.
 - 2. Les olympiades des enfants. Rempportant un franc succès auprès de vos chers bambins, cette année encore de nombreux lots seront à gagner.

- Le dimanche 21, si la météo ne fait pas de caprices, la traditionnelle messe des fêtes aura lieu au port. Elle sera suivie d'un apéritif. Pour ceux désirant profiter des berges de l'Adour pour pique-niquer en famille ou entre amis, il y aura une restauration sur place.

Après la petite sieste du dimanche, venez partager un grand moment de rire avec... les Olympiades Adultes. Au programme, jeux landais !

Pour immortaliser ces trois jours, quoi de mieux que de tous se retrouver autour d'une soirée grillades ?

Ne refermez pas vos agendas ! Mais allez au mois de septembre ! Place aux refêtes le samedi 7 septembre et son grand feu d'artifice.





L'Harmonie des Mouettes du Gave et de l'Adour

Chers Port de lannaises et Port de lannais, l'Harmonie des Mouettes du Gave et de l'Adour et son école de musique vous souhaitent une excellente année 2019.

Voici un petit bilan des activités de l'harmonie durant l'année 2018 qui aura été riche en animations, en témoignent les quelque 20 sorties que nous avons effectuées.

Nous avons débuté cette année 2018 par l'animation des vœux de la municipalité de St-Lons-les-Mines qui a eu lieu le 05 janvier, nous avons ensuite effectué 4 autres sorties dans ce village, les commémorations des 08 mai et 11 novembre, la fête de la musique le 20 juin et l'animation de la messe et l'apéritif qui a suivi le 19 août durant les fêtes locales.

Nous avons animé les vœux de la municipalité de Port-de-Lanne, le 14 janvier

Cette année encore, notre "soirée bavaroise" qui a eu lieu le 03 mars pour sa 5^e édition a fait le plein d'amateurs de choucroute, de bière, de vin et de musique. La 6^e édition se déroulera le 02 mars 2019.

Notre répertoire bavarois nous a permis d'assurer cette année encore l'animation de la soirée bavaroise organisée par le comité des fêtes de Saubion le 27 octobre.

La municipalité de Vieux-Boucau a fait appel à nous pour 2 sorties en ville les 02 avril et 30 août.



Nous avons organisé la fête de la musique, et son traditionnel piquenique, qui s'est déroulée le 16 juin.

Durant le mois de juillet, nous avons animé l'ouverture des fêtes de Port-de-Lanne le 13, la messe qui s'est déroulée au port le 15 juillet ainsi que l'apéritif qui la suivi.

Nous avons eu l'occasion encore cette année de participer à deux apéritifs chez des particuliers, le 1^{er} qui était un apéritif de mariage le 18 août à St-Jean-de-Marsacq et le second pour un anniversaire le 20 octobre à St-Vincent-de-Tyrosse.

Durant les re-fêtes de Port-de-Lanne le 08 septembre, nous avons animé le feu d'artifice qui a clôturé cette magnifique journée.

Comme tous les ans, le samedi 17 novembre nous avons organisé le concert de notre sainte patronne "Sainte Cécile" qui a eu lieu cette fois-ci au mur à gauche de Port-de-Lanne puis, comme l'année précédente, nous avons joué le 08 décembre pour le Téléthon à Port-de-Lanne.

Comme il est coutume chaque année, nous avons animé les commémorations des 8 mai et 11 novembre à Port-de-Lanne, St-Etienne-d'Orthe et St-Lons-les-Mines.

Le traditionnel petit mot sur l'École de Musique.

L'école de musique compte 31 élèves.

Nos professeurs se sont investis tout au long de l'année pour transmettre notre passion de la musique aux jeunes (et moins jeunes) élèves et les résultats sont plus qu'encourageants.

Notre étoffé, notre petit orchestre qui est composé cette année de 11 de nos petits oisillons.

Vous avez pu voir les performances du petit orchestre et de notre groupe d'ados durant le concert de la Sainte Cécile ainsi que durant l'animation du Téléthon ou ils ont été chaleureusement ovationnés par leur public.

Le 25 février nous avons organisé une MasterClass d'anches qui sera reconduite en 2019.

Une classe d'éveil musical a vu le jour cette année pour que nos deux nouvelles micro-mouettes puissent avoir leurs premières sensations musicales.

Les musiciens et musiciennes de tout âge, expérimentés ou non qui souhaitent rejoindre notre école, ou notre harmonie, sont les bienvenus pour amener leur bonne humeur et leur joie de partager notre passion commune, la musique.

École de Musique Harmonie

Pour tout renseignement vous pouvez nous joindre à l'adresse mail suivante : harmonie.mga@gmail.com ou au 06 25 92 12 72.

Le Fronton Port de Lannais

Le Fronton Port de Lannais vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2019...

Est-ce que l'année 2018 a été un bon cru ? La réponse est oui et à plusieurs titres. Pour la onzième fois le FPDL remporte le titre de meilleur club de jeunes aux instruments et cerise sur le gâteau celui de meilleur club landais.

Ses résultats montrent tout l'engagement et la détermination dont font preuve nos licenciés (jeunes et moins jeunes) durant toute l'année sur les canchas.

Un grand MERCI à toute l'équipe dirigeante éducative et les bénévoles qui permettent à tous de pouvoir pratiquer dans les meilleures conditions.

Pour que notre club puisse vivre et pérenniser ses très bons résultats il ne faut pas oublier les différentes animations. En effet les papilles des plus fins gourmets sont souvent sollicitées, je veux bien sûr parler du stand de restauration que nous tenons pendant la fête des brocs au lieu dit "La Fontaine". Chaque année la fréquentation est en hausse et les senteurs de chipirons et autres grillades cuits à la plancha permettent aux chineurs de recharger les batteries à moindre coût. Il y avait également la traditionnelle croupionnade de début octobre, mais cette année nous avons voulu innover en délaissant nos chers gallinacés pour un menu cochon à la broche. Quelle surprise lors de la soirée : des convives plus nombreux et enchantés. Une belle réussite...

Pour clôturer l'année sportive, un pe-

tit tournoi de baline a été mis en place par Hervé pendant les fêtes de fin d'année ou les jeunes pousses et les vieilles branches ont pu se défier durant de très belles parties. Si le cœur vous en dit vous pouvez prendre une licence et amener vos enfants à l'école de pelote, Hervé notre éducateur diplômé ainsi que les membres du bureau vous recevront avec plaisir.

Le FPDL tient à remercier tous les Port de Lannais pour l'accueil chaleureux que vous réservez à nos jeunes pelotaris lors de la tournée du calendrier du club. Merci pour votre participation financière et vos nombreux encouragements.

Nous remercions également la municipalité, les services techniques et nos sponsors pour leurs soutiens financiers, humains et pour la mise à disposition des installations.

Amitiés sportives.

Le Président : Eric VERGEZ



Petit tour d'horizon du bilan sportif

Au niveau National 3 :

- Titres de champion de France
- 3 places de finalistes

Au niveau départemental :

- 6 titres de champion des Landes
- 4 places de finalistes.

Mainsdadour

Mainsdadour est une association qui regroupe des personnes passionnées et débutantes dans la pratique de la couture mais également ouverte à d'autres loisirs créatifs tels que le dessin, la peinture, le tricot... etc.

Alors, si vous souhaitez partager votre savoir-faire, apprendre ou tout simplement pratiquer votre hobby, n'hésitez pas à nous rejoindre. Nous évoluons et progressons dans une ambiance chaleureuse, amicale et décontractée.

Le point fort de cette association, au-delà de la créativité, est qu'elle est multi-générationnelle.

Venez avec vos projets et partageons ensemble nos idées :

Le mardi de 14 h à 18 h et le jeudi de 18 h à 21 h.

Bonne année à toutes et à tous.

Ps : Un très grand merci à notre Janine pour ses précieux conseils et pour sa patience.

Pour tous renseignements, nous vous invitons à venir nous voir le mardi ou le jeudi et vous pouvez nous contacter par mail : mainsdadour@gmail.com

Le Relais Paroissial

HOMMAGE A SYLVETTE SYLVETTE NOTRE AMIE

C'est en ce dimanche 4 novembre 2018 - 31^e dimanche du temps ordinaire - que tu as choisi de prendre congé de notre village, de notre relais et de notre paroisse. C'est ton choix ! Il ne nous appartient pas de le commenter.

En revanche, il est de notre devoir de réagir à l'annonce de ton départ, et, malgré le caractère impromptu de notre intervention, qu'il nous soit permis de t'adresser quelques mots.

Sylvette, une fois installée dans notre village, tu as fait l'effort de t'intégrer parmi les métros, toi la rapatriée d'Algérie. Éluë conseillère municipale, tu n'as pas hésité à œuvrer pour le bien de la Cité, le Bien Commun, comme la Doctrine Sociale de l'Église invite tout catholique à le faire...

Mais c'est surtout ton engagement de chrétienne que je veux évoquer et souligner aujourd'hui. En effet tu n'as ménagé ni ton temps ni ta peine au service de notre ancienne paroisse, aujourd'hui notre relais puis de notre nouvelle paroisse.

Inlassablement tu as exercé les fonctions de catéchiste, d'animatrice liturgique, de membre actif du Secours Catholique, de visiteuse de nos frères âgés et malades et plus récemment encore de responsable de la conduite des funérailles chrétiennes en l'absence de ministre ordonné.

C'est vite dit, mais tout cela représente beaucoup d'activité, avec son lot de

mobilisation voire de fatigue, et, parfois d'insatisfactions.

C'est en tout cas conforme à l'Évangile de ce jour (*Marc 12, 28b-34*) qui nous invite notamment à l'amour de Dieu et du prochain comme bien évidemment aux préconisations de Jésus à l'occasion du Jugement dernier (*Mathieu 25, 31-46*) et encore aux recommandations de Saint Paul relatives à l'amour et à la charité (*1^{re} lettre aux Corinthiens*).

Mais laissons là ces grandes références, et attachons - nous à l'essentiel

SYLVETTE NOTRE AMIE

Tout au long de ton séjour à Port-de-Lanne tu nous as servi d'exemple. D'exemple de ce que peut être une chrétienne engagée, dont l'efficacité n'a d'égale que la modestie...

C'est en tout cas le souvenir que nous garderons de toi, étant précisé que, malgré l'éloignement relatif, tu resteras toujours parmi nous par la pensée et la prière avec l'aide, il est vrai, des nouveaux moyens de communication.

Par ailleurs, nous ne doutons que tes prochaines communautés de destin bénéficieront de ta disponibilité et de ton énergie...

En tout cas, nous te remercions de ce que tu as fait pour nous tous, sans oublier d'en remercier également le Seigneur qui l'a voulu et le veut sûrement encore.

DEO GRATIAS

Michel LAFAURIE

Sylvette,

Quelques mots, pour te dire merci, et, ta modestie devrait-elle en souffrir, rappeler sommairement non pas qui tu es, c'est là, l'apanage de ton époux et de tes enfants mais plus simplement le bien, que tu as fait pour notre communauté tout au long de ton séjour à Port-de-Lanne.



Voici quelques-unes de nos créations parmi tant d'autres...

Un petit lunch bag
(sac isotherme pour la gamelle)

Deux Jolis sac en toile de jute
(fait avec de la récup)

Belle veste de type Chanel.



Mainsdadour
CRÉATION

Les Deuch des Gaves Réunis

LES DEUCH DES GAVES RÉUNIS
lesdeuchdesgavesreunis@hotmail.fr
www.lesdeuchdesgavesreunis.com
Cette année, n'hésitez pas à aller
consulter notre page Facebook
(lesdeuchsdesgavesreunis)



Cette année, c'est avec fierté que nous avons fêté notre 1^{re} décennie (les 10ans de notre association). Notre petite association, cette année encore a été riche en évènements et déplacements de toutes sortes (rassemblements de 2CV, expositions, balades et surtout la collecte des "Resto du cœur" au Centre Leclerc du Grand Mail à St-Paul-lès-Dax au mois de Mars 2018 qui cette année encore c'est avérée très enrichissante au point de vue denrées. Nous remettrons ça en 2019 avec plaisir et dévouement...

Nous avons également à la demande de deux adhérents fait une journée solidarité (balades en 2cv avec musique des années 1960 et avant) pour personnes âgées dans une maison de retraite de DAX (40) et ANGLET (64) en espérant le refaire en 2019 afin de donner un peu de chaleur et de joie à nos anciens qui ont été très heureux de notre démarche.



Cette année pour le week-end de l'ascension, comme chaque année à cette époque, nous avons pris la route pour Besançon (900 km aller et 900 km retour) pour une durée de 6 jours et où nous avons rejoint 2900 2cv et dérivés sur un site verdoyant et super bien organisé. Que du bonheur de retrouver certains de nos amis deuchiste car le monde de la 2deuche est une grande famille... Deux grands absents à cette manifestation le soleil et la chaleur...Mais bon quand on aime on y va.

Cette année encore nos calendriers ont eu du succès, nous tenons encore une fois à adresser nos plus grands et sincères remerciements à tous les Port de Lannaises et tous les Port de Lannais qui cette année nous ont montré leur générosité et qui nous ont gentiment ouvert leurs portes... Un grand merci à vous tous....

Cette année encore nous tenons aussi à remercier toutes les communes des Landes, du Pays Basque, du Gers, du Lot-et-Garonne et de Gironde pour nous avoir renouvelé leur confiance en sollicitant notre Association à participer à toutes leurs manifestations...

Monsieur Le Président, son bureau et tous ses adhérents vous souhaitent une bonne et heureuse année 2019...



Pétanque Port-de-Lannaise

2018 a été une année très animée, encore un changement de dirigeants allez vous dire, hé oui, mais nous espérons tous que cette fois c'est le bon conseil d'administration et pour plusieurs années.

La nouvelle équipe élue le 26 juillet 2018,

- dans le cadre de la Brocante, à organisé dans l'urgence l'opération Moules Frites des 14/15 août (gros succès, grosse satisfaction) ;
- va changer les statuts et le règlement intérieur de manière à rendre l'accès au Club ouvert, convivial et amical à tous les pétanqueurs de la région ;
- proposera et facilitera à la jeunesse l'accès à la Pétanque ;



- s'est organisée avec un conseil d'administration chaque mois, ordre du jour et comptes rendus sont publiés sur notre site :

<https://petanqueportdelanne.wordpress.com/>

Elle est prête à recevoir tous les boulistes licenciés que ce soit en loisir ou en compétition. Les membres du club peuvent inviter famille et amis les jours d'entraînement.

- Loisirs : en plus des entraînements sont souvent organisés des animations, repas, etc... tout au long de l'année. Participation aux fêtes locales, TELETHON par exemple.

- Compétitions : les résultats 2018 sont très encourageants et l'arrivée de nouveaux seniors est une bonne chose.

- Championnat seniors, participation satisfaisante.
- Championnats vétérans des Landes, nous sommes en 1^{re} division et avons fini 8^e de notre groupe.

- 2019 : 3 concours officiels seront organisés à Port-de-Lanne :
 - 23 février : D.S,
 - 20 juin : T.V,
 - 21 septembre : D.M



Tennis Club Port-de-Lannais

L'association Tennis Club Port-de-Lannais vous adresse ses meilleurs vœux pour 2019 et souhaite à ses adhérents une excellente année sportive !!!

Les effectifs de l'association se maintiennent et l'année écoulée a été ponctuée par les cours hebdomadaires (enfants-ado-adultes) et des compétitions organisées par la ligue de la FFT.

Laurent CAVALIERE notre professeur de tennis diplômé d'état qui dispensait les cours aux adultes en 2017/2018 a hérité à la rentrée 2018 de l'école de tennis ; les cours enfants sont toujours assurés le samedi après-midi et pour les adultes le vendredi soir, à l'extérieur ou en salle en cas de pluie.

Il est encore possible en ce début d'année d'inscrire quelques enfants.

Les deux équipes du club poursuivent la compétition avec les coupes à chaque sai-

son, multipliant les rencontres sportives et conviviales tant à domicile que dans des clubs dans Landes, du Pays Basque et du Béarn.

L'équipe féminine s'est qualifiée pour la coupe d'hiver puisque sortie n° 1 de la poule et doit enchaîner de nouveaux matchs en ce début d'année !

Pour finir, notre club propose aux entreprises locales la pose de panneaux publicitaires à l'année sur le cours de tennis extérieur proche de la salle polyvalente, en partenariat avec un entrepreneur de Port-de-Lanne, M. Denis GENOT, spécialisé dans le design conception impression 2D /3D tous supports ; n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Le Club de Tennis vous souhaite une bonne (et sportive) année 2019 !

La présidente, M^{me} Karen JACQUEMIN BOCHE

En dehors de l'enseignement collectif, il est tout à fait possible de pratiquer le tennis sous couvert bien entendu de la licence sportive qui peut être souscrite à tout moment de l'année ; par ailleurs pour les plus de 15 ans qui n'ont jamais été licenciés, il existe la licence dite "découverte", valable 3 mois pour le prix symbolique de 3 € !

Alors, à vos raquettes !





Los Gascons deu Horcarriu

ADISHATZ A TOTS

5^e année de fonctionnement.

Cours de gascon du lundi : ils sont suivis avec régularité et assiduité même si "lo regent" joue parfois avec nos nerfs avec des exercices qui mettent nos neurones à dure épreuve. Nous ne désespérons pas de se dire qu'un jour peut-être nous pourrions le parler partout !

A ce sujet il est question au Pays Basque d'instaurer le port d'un badge signifiant : "je comprends le basque, je le comprends et je le parle..... Pourquoi pas nous !"

Diffusions de 167 messages à caractère informatif par e-mails de Joël TRIANON. C'est aussi l'opportunité de se rendre compte que tout autour de chez nous le gascon est bien vivant et que nous ne sommes pas les seuls à vouloir perpétuer cette culture.

Manifestations ponctuelles :

- 20 Juin : repas "coulac" expérience remarquable. De la discussion jaillit la lumière... Des cuisinières ayant eu la bonne idée de se vanter de leur savoir cuisiner le "coulac" ont été mises à l'épreuve. Nous n'avons pas été déçus et ce pourrait devenir un rendez-vous de printemps à pérenniser.

- 15 juillet : fêtes de Port-de-Lanne, finale du concours de quilles avant le match de foot. Participation modeste mais d'un niveau certain ! Bonne expérience, et, pourquoi pas, à renouveler.

- 18 juillet : Marché des Producteurs de Pays avec cette année l'animation faite par les Pappy's Techno, groupe de Bayonne qui a assuré une bonne ambiance.

- 08 août : présence remarquable au Marché Gascon de Peyrehorade.

- 08 septembre : refête au Port. Nous avons été sollicités pour la mise en place d'un quiller. Bonne participation bien conviviale.

- 08 décembre 2018 participation au Téléthon : "Quillothon", tomber de quilles, 36 participants pour 126 quilles tombées... et 72 € au profit du Téléthon...

Modestement et à notre échelle, nous essayons de partager la langue et la culture gasconne à travers notre participation lors de manifestations organisées sur la commune de "LANAS".

Je rappelle que notre association est ouverte à tous, maîtrisant peu, prou ou pas du tout le Gascon et que toutes les personnes susceptibles de nous aider à promouvoir et faire connaître notre culture gasconne sont et seront les bienvenues.

Et pour conclure, voici une petite lecture sympa pour se détendre les neurones.

La Fontaine repris par Miquieu Baris en forme de gasconnade.



Pour contacter l'association :
horcarriu@gmail.com
J.M. CASTETS 05 58 89 17 71



Los Gascons deu Horcarriu

Los dus mulets

Fabla tirada de Fables causidas de La Hont
en vèrs gascons (1776)

L'un darrèr l'aut, còm es l'usatge,
Dus mulets anavan en viatge.
Lo mei bèth cargat de l'argent
De la gabèla e deu peatge,
Autan guapo (1) qu'un president,
Lo cap haut, los pès retrassava,
E deus esquirons (2) que sonava.
Per non arren (3) n'auré volut
E's solatjar d'un quart d'escut.
Que's trufava deu camarada (4),
Qui ne portava que cibada.
Per mainariejar (5) los ardots
D'ordinari son provedits (6)
Muletèrs, de civada o d'òrge,
Còm passavan hens iva (7) gòrja,
Quate o cinc lairons esconuts (8)
Sautan suu mulet deus escuts.
Tandís que los uns l'arrestavan,
Quòques (9) auts que lo despelhavan (10).
Lo mulet, a còps de talon,
Que's defendè còm un dragon :
Mes la tropa èra plan armada,
E dab dus o tres chacs (11) d'espada
Expèrt (12) qu'estó pernabatut (13).
Lo praube mulet estenut.
– Be n'èi pro, ce'u ditz, e de rèsta.
Es donc aquò çò qui lo mèste
M'avè promes ? Quenha (14) pitat (15) !
Pendent qui l'aut plan se las vira,
Que'm calhi (16) patir tau martire !
– Compair, ditz lavetz lo pelat,
N'aurés cualhut (17) nada fretada,
Si, còm jo, n'avès que civada.
A truvèrs (18) los volurs (19), shens peur (20)
Passa en cantant lo viatjador,
Quan a borsa flaca e petita ;
Car aquera casta maudita
Ne'n vòu qu'aus qui pòrtan argent ;
E totjorn a mantr'iva gent (21),
Còm (22) a tu, que'n costa la vita.
Mes tau leiçon ne sèrv d'arren :
Qui a james tròp ni pro de ben ?

Les deux mulets

Fable tirée de Fables choisies de La Fontaine
en vers gascons (1776)

L'un derrière l'autre, comme c'est l'usage
Deux mulets allaient en voyage.
Le plus beau chargé de l'argent
De la gabelle et du péage,
Aussi bon mangeur (1) qu'un président,
La tête haute, il retroussait les pieds,
Et il agitait ses sonnailles (2).
Pour rien (3) au monde il n'aurait voulu
Se soulager d'un quart d'écu.
Il se moquait du camarade (4),
Qui ne portait que de l'avoine.
Pour manier (5) les liards
D'ordinaire les muletiers
Sont pourvus (6) d'avoine ou d'orge.
Comme ils passaient dans une (7) gorge,
Quatre ou cinq larrons cachés (8)
Sautent sur le mulet aux écus.
Tandis que les uns l'arrêtaient
Quelques (9) autres le dépouillaient (10).
Le mulet, à coups de talon,
Se défendait comme un dragon :
Mais la troupe était bien armée,
Et en deux ou trois coups (11) d'épée
L'expérimenté (12) fut roué de coups (13).
Le pauvre mulet fut étendu (pour le compte).
– J'en ai assez, lui dit-il, et ça suffit.
C'est donc cela que mon maître
M'avait promis ? Quelle (14) pitié (15) !
Pendant que l'autre les évite,
Qu'il me faille (16) souffrir un tel martyre !
– Compère, dit alors le pelé,
Tu n'aurais reçu (17) aucune frottée,
Si, comme moi, tu n'avais que de l'avoine.
Au milieu des (18) voleurs (19), sans peur (20),
Passe en chantant le voyageur,
Quand il a bourse molle et petite ;
Car cette caste maudite
N'en veut qu'à ceux qui portent de l'argent ;
Et toujours à plusieurs personnes (21),
Comme (22) à toi, il en coûte la vie.
Mais une telle leçon ne sert à rien :
Qui a jamais ni trop ni assez de biens ?

Nòtas e explics :

- Guapo** : Lo qui minja e qui beu, qui galòpa las aubèrgas.
- Esquiron** : Petita campana que las bèstias e's pòrtan au còth.
- Arren** : De prononciar a Baiona "arrèy".
- Camarada** : Avisatz-ve de la prononciacion especifica baionesa "camèrade".
- Mainariejar** : Façon de diser a Baiona "mainejar". E mainejar los ardots (qu'èran los sòus), que's disè "arditejar".
- Provedit** : Aprovedit, satis-hèit, assegurat, autrejat.
- Iva** : Vielh article indefinit baionés (de prononciar "ibe"), en plaça de "ua".
- Esconut** : Estujat.
- Quòques** : Fòrma baionesa, en plaça de "quauques".
- Despelhavan** : Mòt per mòt, enlèhar la pelha.
- Chac** : Còp portat dab la partida qui trenca, o dab la punta de l'espada.
- Expèrt** : Experimentat. (de prononciar "espèrt").
- Pernabatut** : Las pernas qu'èran las maishèras duu cuu, e "pernabatut" que volè diser que i avèn trucat dessus.
- Quenha** : Fòrma baionesa, en plaça de "quina".
- Pitat** : Aute fòrma de "pietat".
- Calhi** : Lo vèrbe "caler" au present deu subjontiu.
- Coalhut** : Fòrma baionesa, en plaça de "cuelhut".
- A truvèrs** : Fòrma baionesa, en plaça de "a través".
- Volurs** : Gallicisme, en plaça de "panaires".
- Paur** : Avisatz-v'i, aqueth mòt que's prononciava "pou" a Baiona.
- Mantr'iva gent** : Fòrma baionesa, en plaça de "mantr'ua gent". En saber que lo nom "gent" èra deu feminin singular en vielh gascon.
- Còm** : Avisatz-v'i, aqueth mòt que's prononciava "còm" a Baiona.

Notes et explications :

- Guapo** : Celui qui mange et qui boit, qui galope les auberges.
- Esquiron** : Petite cloche que le bétail porte au cou.
- Arren** : A prononcer "arrèy" à Bayonne = rien.
- Camarada** : Attention à la prononciation spécifique bayonnaise "camèrade".
- Mainariejar** : Façon de dire à Bayonne "manier". Et manier les liards (c'étaient les sòus), se disait "arditejar".
- Provedit** : Pourvu, satisfait, assuré.
- Iva** : Vieil article indéfini bayonnais (à prononcer "ibe", à la place de "ua" = une.
- Esconut** : Caché.
- Quòques** : Forme bayonnaise, au lieu de "quauques" = quelques.
- Despelhavan** : Mot à mot, "enlever le vêtement", dépouiller.
- Chac** : Coup porté avec le tranchant, ou avec la pointe de l'épée.
- Expèrt** : Expérimenté (à prononcer "espèrt").
- Pernabatut** : Les "pernes" étaient les fesses (les joues de derrière), et "pernebatut" signifiait qu'on y avait frappé dessus.
- Quenha** : Forme bayonnaise, au lieu de "quina" = quelle.
- Pitat** : Autre forme de "pietat" = pitié.
- Calhi** : Le verbe "falloir" au présent du subjontif.
- Coalhut** : Forme bayonnaise, au lieu de "cuelhut" = cueilli, reçu.
- A truvèrs** : Forme bayonnaise, au lieu de "à través" = à travers, parmi.
- Volurs** : Gallicisme, au lieu de "panaires" = voleurs.
- Paur** : Attention, ce mot se prononçait "pou" à Bayonne = peur.
- Mantr'iva gent** : Forme bayonnaise, au lieu de "mantr'ua gent" = plusieurs personnes. En sachant que le nom "gent" était au féminin singulier en vieux gascon.
- Còm** : Attention, ce mot se prononçait "còm" à Bayonne.

Maison de Santé Pluridisciplinaire

Standard : 05 58 35 97 97 - 40, chemin de Dernis - PORT-DE-LANNE



Médecine générale

Javier ANTIA : 05 58 73 07 25
Julien SOULÉ : 05 58 89 16 77

Acupunctrice Sage-Femme

LAGOUARDE Sandra
05 58 35 97 97 - 07 80 39 45 01

Kinés

05 58 35 97 98
Maxime GUILLEMOT
Morgane LABAT
Pierre LASSERRE
Sylvain PORTET

Infirmiers (ières)

05 64 11 07 27
Aurélien BRUNET
Delphine DUTILH
Kévin MONCOURTOIS
Anaïs ROBINE

Psychologue Clinicienne

Marie-Céline DELARUE : 06 87 08 26 67

Psychomotricienne

Ludivine VERGEZ : 06 78 67 80 04

Orthophoniste

Camille JOUAS-POUTREL : 06 88 91 85 14

MEDECIN DE GARDE
05 58 44 11 11

PHARMACIES

BORDES

Pharmacie d'Orthe Peyrehorade
Place A. Briand
05 58 73 03 16

DASTEGUY

Saint-Lon-Les-Mines
Au Bourg
05 58 57 65 69

DUMERCQ

Peyrehorade
Rue Alsace Lorraine
05 58 73 03 53

LUCCIARDI-MESPLEDE

Peyrehorade
Rue du Stade
05 58 73 69 72

SUPERVIELLE-VIOLÉ

Peyrehorade
Rue Gambetta
05 58 73 00 08

Tour de gardes des Pharmacies 2019

Peyrehorade / Saint-Lon-Les-Mines

Semaine de garde : le samedi soir à 19 h 15
pour une semaine complète.

Le pharmacien de garde le dimanche assure
les gardes des nuits et des jours fériés compris
dans la semaine.

Toutes les pharmacies sont ouvertes le lundi
après-midi.

Service de garde le lundi matin.

Remarque : quand la pharmacie Dasteguy
est de garde, une pharmacie de Peyrehorade
double la garde le lundi matin.

JANVIER

Lundi 1^{er} : SUPERVIELLE
Dimanche 06 : BORDES
Dimanche 13 : DASTEGUY
Lundi 14 : BORDES
Dimanche 20 : DUMERCQ
Dimanche 27 : LUCCIARDI

FÉVRIER

Dimanche 03 : SUPERVIELLE
Dimanche 10 : BORDES
Dimanche 17 : DASTEGUY
Lundi 18 : DUMERCQ
Dimanche 24 : DUMERCQ

MARS

Dimanche 03 : LUCCIARDI
Dimanche 10 : SUPERVIELLE
Dimanche 17 : BORDES
Dimanche 24 : DASTEGUY
Lundi 25 : LUCCIARDI
Dimanche 31 : DUMERCQ

AVRIL

Dimanche 07 : LUCCIARDI
Dimanche 14 : SUPERVIELLE
Dimanche 21 : BORDES
Lundi 22 : BORDES
Dimanche 28 : LUCCIARDI

MAI

Mercredi 1^{er} : LUCCIARDI
Dimanche 05 : DUMERCQ
Mercredi 08 : DUMERCQ
Dimanche 12 : DASTEGUY
Lundi 13 : SUPERVIELLE
Dimanche 19 : SUPERVIELLE
Dimanche 26 : BORDES
Jeudi 30 : BORDES

JUIN

Dimanche 02 : DASTEGUY
Lundi 03 : BORDES
Dimanche 09 : DUMERCQ
Lundi 10 : DUMERCQ
Dimanche 16 : LUCCIARDI
Dimanche 23 : SUPERVIELLE
Dimanche 30 : BORDES

JUILLET

Dimanche 07 : DASTEGUY
Lundi 08 : DUMERCQ
Dimanche 14 : DUMERCQ
Dimanche 21 : LUCCIARDI
Dimanche 28 : BORDES

AOÛT

Dimanche 04 : SUPERVIELLE
Dimanche 11 : DASTEGUY
Lundi 12 : LUCCIARDI
Jeudi 15 : DASTEGUY
Dimanche 18 : DUMERCQ
Dimanche 25 : LUCCIARDI

SEPTEMBRE

Dimanche 1^{er} : SUPERVIELLE
Dimanche 08 : BORDES
Dimanche 15 : DASTEGUY
Lundi 16 : SUPERVIELLE
Dimanche 22 : DUMERCQ
Dimanche 29 : LUCCIARDI

OCTOBRE

Dimanche 06 : SUPERVIELLE
Dimanche 13 : BORDES
Dimanche 20 : DASTEGUY
Lundi 21 : BORDES
Dimanche 27 : LUCCIARDI

NOVEMBRE

Vendredi 1^{er} : LUCCIARDI
Dimanche 03 : DUMERCQ
Dimanche 10 : SUPERVIELLE
Lundi 11 : SUPERVIELLE
Dimanche 17 : BORDES
Dimanche 24 : DASTEGUY
Lundi 25 : DUMERCQ

DÉCEMBRE

Dimanche 1^{er} : DUMERCQ
Dimanche 08 : LUCCIARDI
Dimanche 15 : SUPERVIELLE
Dimanche 22 : BORDES
Mercredi 25 : BORDES
Dimanche 29 : DASTEGUY
Lundi 30 : LUCCIARDI

2020 - Mercredi 1^{er} : DASTEGUY

Artisans, Commerces et Services



MAIRIE DE
PORT-DE-LANNE



Mairie

26, place de la Liberté
Tél. : 05 58 89 16 34
Fax : 05 58 89 12 87
mairie@port-de-lanne.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi : Fermé le matin
13 h 30 à 16 h 30
- Mardi : 9 h à 12 h 30
17 h à 20 h
- Mercredi : 9 h à 12 h 30
13 h 30 à 16 h 30
- Jeudi : 9 h à 12 h 30
Fermé l'après-midi
- Vendredi : 9 h à 12 h 30
13 h 30 à 16 h 30

Secrétaire de Mairie :
Christophe LAVIELLE

Rencontre avec M. le Maire :
sur rendez-vous



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

05 58 48 97 41

26, place de la Liberté (à la Mairie)
Horaires d'ouverture : du mardi au
samedi de 9 h à 12 h.



Le Transport à la demande du Pays d'Orthe et Arrigans

Trans'Orthe est ouvert à tous les
habitants du territoire âgés de plus
de 12 ans*

- Trajets vers Dax et Peyrehorade
au départ des 15 communes du Pays
d'Orthe.
- Trajets vers Dax, Orthez et Pouil-
lon au départ des 9 communes des
Arrigans.

*Les moins de 12 ans doivent être accompa-
gnés d'un adulte.

Modalités

- Inscription préalable en mairie ou
à la Maison de services au
public muni d'une pièce d'identité et

d'un justificatif de domicile (présence
obligatoire des parents pour l'inscrip-
tion des mineurs).

- **Prise en charge à domicile** pour
toutes les personnes à mobilité
réduite ou éloignées de l'arrêt.
- **Tarif :**
- 1€ l'aller-retour sur Peyrehorade ou
Pouillon,
- 2€ l'aller-retour sur Dax ou Orthez.
- Réservation du trajet au plus tard
la veille du déplacement avant midi.

Renseignements et Réservations
Tél. Trans'Orthe : 05 58 56 80 88
Site : www.trans-landes.fr

ASSISTANTES MATERNELLES

RESTAURATION	▲	Chantal BENQUET - Crèche Familiale Prendre contact avec le service Petite Enfance	05 58 73 74 88
COMMERCE	▼	Marie-Thérèse BOUYGUES 991, route d'Orthevielle	05 58 89 17 35 / 06 58 07 98 91
ARTISANS		Virginie CAIE 155, allée Bruque	09 67 08 25 81 / 06 84 46 53 86
MÉDICAL SOINS DE SOI		Carole SCHEIVELER 90, allée du Sequé	06 21 70 17 55
ARTISTES		Laetitia SIARD 121, allée Bruque	05 58 89 16 15 / 06 09 57 38 92
MÉTIER SPÉCIFIQUES		Anaïs ZAMPIERON 280, allée du Sequé	06 65 97 47 08
GÎTES			

RESTAURATION

COMMERCE

ARTISANS

MÉDICAL SOINS DE SOI

ARTISTES

LAMOUR Franck - *Traiteur à la Plancha*

Repas dinatoire - Repas à domicile - Mariage, Anniversaire, Réception,
Repas d'entreprise... traiteurlamour@neuf.fr / **06 11 55 68 95**

FAIM D'LOUP - *Restauration rapide - Pizzas, Burgers...*

2457, RD 817 (ancienne station service)

05 40 77 44 75 / 06 95 95 96 69

COMMERCE

ARTISANS

MÉDICAL SOINS DE SOI

ARTISTES

MÉTIER SPÉCIFIQUES

GÎTES

ASSISTANTES MATERNELLES

BULLE DE SOI - *Coiffure*

2462, RD 817

05 58 89 16 58

BOULANGERIE "LA PORT DE LANNAISE" - *Boulangerie, Pâtisserie*

2564, RD 817

05 58 47 34 50

HELIANDE SAS - *Exploitant, vente de Kiwis*

560, Route d'Orthevielle

05 58 89 12 78

BOULANGERIE "LE PETIT FOURNIL" - *Boulangerie, Pâtisserie*

RD 817 (ancienne station service)

05 58 70 31 43

ARTISANS

MÉDICAL SOINS DE SOI

ARTISTES

MÉTIER SPÉCIFIQUES

GÎTES

ASSISTANTES MATERNELLES

RESTAURATION

COMMERCE

JOSS PEINTURE - *Entreprise de Peinture*

31, allée Peyrouset

05 58 89 48 38 / 06 71 31 96 34

NOVIS Pierre - *Entreprise de Peinture*

ZA Lande de Pribat

06 63 09 82 88

SARHY Michel - *Entreprise de Peinture*

06 89 28 42 81

DA SILVA Plâtrerie - *Plaquiste, Entreprise de Plâtrerie*

93, impasse Guai

06 25 46 18 63

ETCHEVERRIA Christophe - *Entreprise de Plâtrerie*

258, chemin Lanot

06 88 05 72 25

COMETS Jean-Marie - *Plomberie, Zinguerie, Chauffage, Ramonage, Sanitaire*

336, bec du gave

05 58 89 19 71 / 06 33 78 77 05

DIOT Alain - *Carreleur Mosaïste*

ZA Lande de Pribat

alain.diot40@orange.fr
05 58 89 13 81 / 06 07 57 80 81

CORD'HOMME Patrice - *Maçon*

135, chemin Coundoumet

06 77 49 24 95

DOMINGUEZ Jérôme - *Maçonnerie générale neuf et rénovation, carrelage, isolation*

604, chemin de Lajournade

www.maconnerie-dominguez-jerome.fr
dominguez.j@hotmail.fr / **06 13 59 83 87**

MOLERES Eric - *Travaux de terrassement, Assainissement*

1040, route d'Orthevielle

06 76 82 65 14

VAN DE VEN Rob - *Maçonnerie Neuf et Rénovation, Terrassement*

133, route de Saint-Étienne

05 58 89 11 70 / 06 19 15 60 27

ARTISANS (suite)

MÉDICAL SOINS DE SOI	▲ ▼	DENIS CONCEPT - <i>Conception, Design 2D/3D Plastique & Métallique</i> dgenot@gmail.com / 06 62 64 49 76
ARTISTES		
MÉTIERS SPÉCIFIQUES		LEGLISE Hervé - <i>Pêche, Entretien Espaces Verts Parc & Jardin</i> 426, RD 817 05 58 89 17 05

MÉDICAL SOINS DE SOI

ARTISTES	▲ ▼	ETCHAIDE Florence - <i>Praticienne en Energétique Chinoise</i> 2445, RD 817 06 67 73 99 15
MÉTIERS SPÉCIFIQUES		
GÎTES		MAISON DE SANTE - <i>(Voir l'ensemble des coordonnées sur l'article Infos Pratiques)</i> Accueil Standard : 05 58 35 97 97

ARTISTES

MÉTIERS SPÉCIFIQUES	▲ ▼	LA GAINERIE D'ART - Claude CAMUSET - <i>Gainerie & Dorure sur Cuir</i> 89, chemin Lacarbouère 05 58 89 15 01 / 06 76 29 34 52
GÎTES		
ASSISTANTES MATERNELLES		ART E VERRE - <i>Artisan d'Art</i> 52, allée de Basta 05 59 89 11 46 / 06 09 33 38 03
RESTAURATION		
COMMERCES		COURREGES Séverine - <i>Artiste Peintre</i> 8, chemin Moine 09 51 46 70 50
ARTISANS		
MÉDICAL SOINS DE SOI		MUGABURE Bertrand - <i>Artiste Peintre</i> 1116, chemin de Starlat 05 58 89 13 09 / 06 50 22 13 12

MÉTIERS SPÉCIFIQUES

GÎTES	▲ ▼	ANTICHUTE SAS - Sylvain BURBAN - <i>Formateur pour Travaux en Hauteur & Périlleux</i> 06 63 95 66 08
ASSISTANTES MATERNELLES		
RESTAURATION		BERON David & BERON André <i>Constructions Iso thermiques, Chambres froides, Isolation</i> 1130, route d'Orthevielle 05 58 89 16 26 / 06 85 32 88 77
COMMERCES		
ARTISANS		CAP INCENDIE - <i>Prévention Incendie, Matériels, Formation</i> 2221, RD 817 05 58 57 36 55 / 06 26 87 21 30
MÉDICAL SOINS DE SOI		
ARTISTES		ENERGIES SYSTEMES ESC - J.J CHACHOUR <i>Chaudière à Bois et Sanitaire (Fournisseur de Grossistes)</i> 06 20 83 47 43
		EVENEMENT SCENE - <i>Sonorisation, Eclairage et Vidéo</i> ZA Lande de Pribat 05 58 89 04 04 / 06 88 49 52 91

MÉTIERS SPÉCIFIQUES (suite)

GÎTES	▲	FRENCH DESIGN - Loïc FURET - Prépresse 44, allée de Moulina 05 58 89 11 05 / 06 07 88 29 07
ASSISTANTES MATERNELLES	▼	JAP'S GARAGE - Mécanique Auto ZA du Pribat 06 32 26 07 28
RESTAURATION		LITHEO SARL - Cyril LUCAS - Ingénieur Hydrogéologue 40, chemin Paureille 06 46 32 73 09
COMMERCES		AU CONTRE DE FEE - Organisatrice, décoratrice de mariage et de tout évènement magalipoillion@gmail.com / www.aucontedefee 06 81 26 29 12
ARTISANS		MENDIBOURE SARL - Fioul et Combustibles 05 59 29 76 06
MÉDICAL SOINS DE SOI		PAYS BASQUE LANDES PISCINES DESJOYAUX <i>Construction, Installation et Rénovation de Piscines</i> 69, route de Dax pblp-desjoyaux@orange.fr / 05 58 89 13 15
ARTISTES		Jérôme PERRI - Agence Évènementielle <i>Créateur d'évènements et mariages</i> ZA du Pribat 05 24 62 99 51 / 06 09 13 24 84
		RAGT 2N - Station de Recherche Maïs Route de Dax 05 58 57 83 29
		RICOU Michel - Artisan Taxi taximichelricou@gmail.com / www.taxi-portdelanne.com 06 51 83 30 51

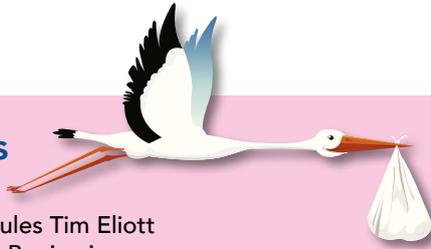
GÎTES

ASSISTANTES MATERNELLES	▲	Le Gîte DU BOUT DU BEC 200, allée du Gave Bec du Gave 06 14 69 27 74
RESTAURATION	▼	Gîte CARPE DIEM 218, chemin de Labaigt 06 11 28 14 55
COMMERCES		Gîtes FERME LARIBERE Ferme Larribère 05 58 89 13 89 / 06 65 69 69 28
ARTISANS		Gîte MAULON 304, chemin de la ruade 05 58 89 17 16
MÉDICAL SOINS DE SOI		LE SAFARIVE 200, allée du Gave Bec du Gave 06 14 69 27 74 / 06 27 95 68 98
ARTISTES		Gîte LE ZIHANS 154 chemin du bois de Basta 05 58 97 70 92
MÉTIERS SPÉCIFIQUES		

Liste non exhaustive, pour toute modification : mairie@port-de-lanne.fr

Naissances

LALOUX Anton
 DAMBREVILLE Jules Tim Eliott
 CAZEAUX Sacha Benjamin
 MONTROND Margot
 DUTREY Nina
 LASARTE Mahé Samuel Paco
 BONIZZONI Alessandro Alain Giovanni
 PEREIRA GOMES Maria-Gaia
 CAZAUX Nino Jean Robert Pierre
 LOCHON Charlotte Juliette Arlette
 PLANTIER Alice Mélissa Cécile



Reconnaisances

DAMBREVILLE Quentin & BOUDRY Camille Marion Julie
 PLANTIER Romain Jean Joseph Marcel & MEUNIER Mylène Aurélie

Mariages

REBELO Julien Santos & PORTET Laëticia Elisabeth
 FISCHER Samuel Pierre Géo & GUICHENEY Amélie Hortense Constance
 FAY Mickaël & FAROUZE Cécile Micheline
 CAZAUX Clément & BROSSARD Jessica
 PEYRES Laurent & MARTINON Caroline Lucette
 MOLÈRES Eric Jean-Louis & POTHIN Corinne Valérie

Décès & Transcriptions de décès

PENTHION Adrien Jean
 SOUBIE Louis René
 NOBLET Georges Marcel Joseph
 CARLIER Pierre Ferdinand
 BAREITS veuve DATCHARY Marie Rose
 DESTANDAU épouse MARMANDE Josette
 BURGOS Luis
 GRUFFEILLES Michel
 COURET Léon Paul
 CAUDRON Sébastien
 GALAN Félix
 DARRORT épouse CHAMBRES Marie-Madeleine
 SAINT-MARTIN veuve LATAILLADE Henriette Jeanne

Inhumations :

DUTILH Pierre
 TOURNIER veuve PINAQUY Julia Augusta
 LAMOTHE Jeanne Lucienne Marie
 SIBERCHICOT Jean
 LUCMALLÉ veuve GRENET Jeannine Marie
 BAUER veuve EIZAGUIRRE Yvonne
 VIGNEAU veuve PEYRUCAT Marie Félicie Augusta

URGENCE : les numéros d'appel

Ils permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24



Service d'aide médicale urgente
SAMU

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.



Police Secours

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.



Sapeurs-Pompiers

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.



Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par FAX et SMS.



Numéro d'appel d'urgence européen

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

DIMANCHE 03 FEVRIER

REPAS DU CHEVREUIL

Organisé par l'association des chasseurs (ACCA)

SAMEDI 23 FEVRIER

CONCOURS DE PETANQUE Coupes du Club Doublette

Organisé par le Club de Pétanque Port-de-Lannaise

SAMEDI 02 MARS

SOIREE BAVAROISE

Organisée par l'Harmonie des Mouettes du Gave et de l'Adour

DIMANCHE 24 MARS

BAL A PAPA

Organisé par l'association Amicale de Port-de-Lanne

MERCREDI 08 MAI

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Organisée par l'Amicale des Anciens Combattants et la Municipalité

LUNDI DE PENTECOTE 10 JUIN

VIDE-GRENIERS

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves (RPI APE d'Orthevielle et Port-de-Lanne)

JEUDI 20 JUIN

CONCOURS DE PETANQUE

Coupes du Club Triplette Vétérans

Organisé par le Club de Pétanque Port-de-Lannaise à 14h45

VENDREDI 28 JUIN

FETE DES ECOLES à PORT-DE-LANNE

Spectacle des écoles RPI d'Orthevielle et Port-de-Lanne

MERCREDI 17 JUILLET

MARCHE DES PRODUCTEURS (Repas et soirée animée)

Organisé par la Chambre d'Agriculture des Landes et la Municipalité

DU VENDREDI 19 JUILLET

AU DIMANCHE 21 JUILLET

FETES PATRONALES

Organisées par le Comité des Fêtes

MARDI 14 ET MERCREDI 15 AOUT

FETES DES BROCS

Organisées par ORFO-PUB

SAMEDI 07 SEPTEMBRE

FORUM DES ASSOCIATIONS

Organisé par les Associations et la Municipalité

SAMEDI 21 SEPTEMBRE

CONCOURS DE PETANQUE

Coupes du Club Doublette Mixte

Organisé par le Club de Pétanque Port-de-Lannaise à 14h45

SAMEDI 05 OCTOBRE

REPAS PELOTE (date à confirmer)

Organisé par le Fronton Port-de-Lannais

LUNDI 11 NOVEMBRE

Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918

Organisée par l'Amicale des Anciens Combattants et la Municipalité

SAMEDI 16 NOVEMBRE

Soirée "FILLES"

Organisée par le Comité des Fêtes

SAMEDI 07 DECEMBRE

TÉLÉTHON

Organisation Multi-Associations

DIMANCHE 15 DECEMBRE

BAL A PAPA

Organisé par l'association l'Amicale de Port-de-Lanne

SPORTS

• Fronton Port-de-Lannais (FDPL)

Président : Eric VERGEZ

06 47 57 46 09

vergez.sabine@hotmail.com

• Tennis Club Port-de-Lannais

Présidente : Karen BOCHE

06 68 47 77 68 - jacquemin@bbox.fr

• Pétanque Port-de-Lannaise

Président : Claude CHARROIS

petanque.pdl@hotmail.fr

www.petanqueportdelanne.wordpress.com

• Association PILATES

Contact : Sabine COMETS

06 87 47 98 46

LOISIRS - CULTURE - PATRIMOINE

ACCA de Port-de-Lanne

(Association Communale de Chasse

Agréée)

Président : Stéphane VINAULT

06 76 67 29 46

acca.port-de-lanne@orange.fr

• Amicale des Anciens Combattants

Président : Jean MARQUINE

05 58 89 16 42

• Américan Crazy Cars

Président : Marc DESFORGES

05 58 89 15 95 / 06 80 55 93 04

etxetxiki@orange.fr

• Amicale de Port-de-Lanne

Président : Claude CHARROIS

05 58 89 14 29

retraites.pdl@hotmail.fr

www.retraitesportdelanne.wordpress.com

• APE (Association des Parents d'élèves RPI Orthevielle et Port-de- Lanne)

Présidente : Sandra LIGNAU

Vice-Président : Anthony ROUSSEL

Lignau.sandra@gmail.com

• Comité des Fêtes

Président : Clément FAU

Co-Président : Michel SARHY

06 44 36 82 69

comitedesfetes@port-de-lanne.fr

• Les Deuch des Gaves Réunis

Président : Jean-Claude DUCASSE

05 58 89 17 47

lesdeuchdesgavesreunis@hotmail.fr

• Harmonie des Mouettes du Gave et de l'Adour

Président : Bruno ESTEBAN

06 25 92 12 72

harmonie.mga@gmail.com

• Los Gascons deu Horcarriu

Président : Jean-Maurice CASTETS

05 58 89 17 71 / 06 87 37 17 11

horcarriu@gmail.com

• Mainsdadour (Association Créative & Atelier Couture)

Présidente : Sylvia POIRON

07 83 19 64 62

mainsdadour@gmail.com

Animatrice Janine ETCHEVERRIA

• Relais Paroissial

Président : Michel LAFAURIE

05 58 89 12 53 / 06 95 27 14 59

michel.lafaurie@wanadoo.fr

• Association Sainte Marie Madeleine

Président : Jacques ETCHEPARE

05 58 89 17 02

Les ASSOCIATIONS